

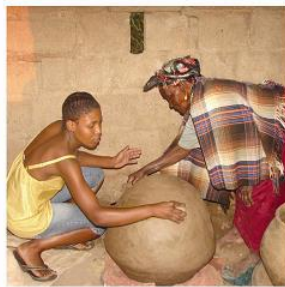


Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

# Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel



## KIT MÉDIA 2015

[www.unesco.org/culture/ich/](http://www.unesco.org/culture/ich/)

# Dans ce kit, vous allez trouver ...

1. Introduction.....	3
Patrimoine culturel immatériel.....	3
Convention.....	3
Sauvegarde du patrimoine immatériel .....	4
Domaines du patrimoine culturel immatériel .....	4
Avantages de la mise en œuvre de la Convention.....	5
Organes de la Convention .....	5
2. Questions fréquemment posées et leurs réponses .....	6
3. Quelques faits et chiffres.....	12
4. Dixième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (10.COM) ...	17
Dates et lieu.....	17
Fonctions du Comité.....	17
Membres du Comité.....	17
Secrétariat de la Convention.....	17
Presse et accréditation .....	17
5. Ordre du jour annoté .....	18
6. Résumés des dossiers proposés en 2015, y compris les résultats de l'évaluation.....	23
7. Description du processus d'inscription.....	36

Plus d'informations sont disponibles sur le site web de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel <http://www.unesco.org/culture/ich/> où vous allez trouver :

- Le **texte de la Convention** <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/convention/>
- La **liste des États parties** à la Convention <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00024>
- Le **programme de renforcement de capacités**  
<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/capacitation/>
- Les **rapports périodiques** sur la mise en œuvre de la Convention  
<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00460>
- La **liste des ONG accréditées** <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00331>
- Les **publications** <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00451>
- Les **documents de travail et d'information** liés à la dixième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10com>, y compris :
  - Le lien pour la **retransmission vidéo** de la réunion en direct
  - Les **communiqués de presse** liés à la session du Comité, veuillez consulter la page des Services médias de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/new/fr/media-services/for-the-press/press-releases/>
  - La page des **ressources média** <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/ressources-media-00800>

# 1. Introduction

## Patrimoine culturel immatériel

Ce que l'on entend par « patrimoine culturel » a évolué de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Le patrimoine culturel immatériel est un facteur important pour la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Être conscient du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect mutuel. Le patrimoine culturel immatériel est aussi important pour assurer un développement durable. Non seulement il peut fournir une force puissante pour le développement économique inclusif et contribuer à renforcer les économies locales, mais les connaissances et les pratiques traditionnelles concernant la nature et l'univers peuvent aussi, par exemple, contribuer à la durabilité de l'environnement et à la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le patrimoine culturel immatériel est :

- **Traditionnel, contemporain et vivant à la fois** : le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.
- **Inclusif** : des expressions de notre patrimoine culturel immatériel peuvent être similaires à celles pratiquées par d'autres. Qu'elles viennent du village voisin, d'une ville à l'autre bout du monde ou qu'elles aient été adaptées par des peuples qui ont émigré et se sont installés dans une autre région, elles font toutes partie du patrimoine culturel immatériel en ce sens qu'elles ont été transmises de génération en génération, qu'elles ont évolué en réaction à leur environnement et qu'elles contribuent à nous procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur. Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non-spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.
- **Non exceptionnel** : le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, à titre comparatif, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.
- **Fondé sur les communautés** : le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

## Convention

Les conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture ont été rédigées et adoptées suite à la demande des États membres d'élaborer des normes internationales susceptibles de servir de base à la définition de politiques culturelles nationales et de renforcer la coopération entre eux.

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté en 2003, à sa 32<sup>e</sup> session, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'adoption de la Convention a marqué un jalon de l'évolution des politiques internationales de promotion de la diversité culturelle, car, pour la première fois, la communauté internationale reconnaissait la nécessité de soutenir un type de manifestations et d'expressions culturelles qui n'avait jusque-là pas bénéficié d'un cadre légal et programmatique de cette ampleur.

En complément à d'autres instruments internationaux consacrés au patrimoine culturel, comme la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention

de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a pour objectif principal de sauvegarder les pratiques, représentations, expressions, savoirs et savoir-faire que les communautés, les groupes et, dans certains cas, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

La Convention a été ratifiée à un rythme sans précédent : en novembre 2015, 163 États membres l'avaient ratifiée, soit plus des trois quarts des 195 États membres de l'UNESCO.

Lire le texte de la Convention <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/convention/>

## Sauvegarde du patrimoine immatériel

Pour rester vivant, le patrimoine culturel immatériel doit être pertinent pour sa communauté, recréé en permanence et transmis d'une génération à l'autre. Le risque existe que certains éléments du patrimoine culturel immatériel puissent mourir ou disparaître faute d'aide, mais sauvegarder ne signifie pas pour autant fixer ou figer le patrimoine culturel immatériel sous quelque forme « pure » ou « originelle ». La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel consiste à transférer les connaissances, les savoir-faire et les significations. La Convention insiste davantage sur la transmission, ou communication, du patrimoine de génération en génération que sur la production de manifestations concrètes telles que les danses, les chants, les instruments de musique ou l'artisanat. Dans une large mesure, donc, toute mesure de sauvegarde s'inscrit dans la perspective du renforcement et de la consolidation des conditions diverses et variées, matérielles et immatérielles, qui sont nécessaires à l'évolution et l'interprétation continues du patrimoine culturel immatériel, ainsi qu'à sa transmission aux générations à venir.

Cela signifie-t-il que le patrimoine immatériel doit toujours être sauvegardé ou revitalisé, quel qu'en soit le coût ? Comme un organisme vivant, il suit un cycle et certains de ses éléments ont donc des chances de disparaître, après avoir donné naissance à d'autres formes d'expression. Il peut se faire que certaines formes de patrimoine culturel immatériel, malgré leur valeur économique, ne soient plus considérées comme pertinentes ou signifiantes pour la communauté elle-même.

Comme l'indique la Convention, seul le patrimoine culturel immatériel que les communautés reconnaissent comme leur et qui leur procure un sentiment d'identité et de continuité doit être sauvegardé. Par « reconnaissance », la Convention entend un processus formel ou, plus souvent, informel par lequel les communautés reconnaissent que des pratiques, des représentations, des expressions, des connaissances et des savoir-faire spécifiques et, le cas échéant, les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés font partie de leur patrimoine culturel.

Les mesures de sauvegarde doivent toujours être élaborées et appliquées avec le consentement et la participation de la communauté elle-même. Dans certains cas, l'intervention publique visant à sauvegarder le patrimoine d'une communauté peut ne pas être souhaitable, car il peut fausser la valeur qu'a ce patrimoine pour sa communauté. En outre, les mesures de sauvegarde doivent toujours respecter les pratiques coutumières régissant l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine, comme les manifestations du patrimoine culturel immatériel sacré ou celles qui sont considérées comme secrètes.

## Domaines du patrimoine culturel immatériel

La Convention propose cinq grands « domaines » dans lesquels se manifeste, entre autres, le patrimoine culturel immatériel :

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;
- les arts du spectacle;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers;
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Les exemples de patrimoine culturel immatériel ne se limitent pas à une manifestation unique et nombreux sont ceux qui peuvent comporter des éléments tirés de divers domaines. Ainsi, un rite chamanique peut comporter de la musique et de la danse traditionnelle, des prières et des chants, des vêtements et des objets sacrés, ainsi que des pratiques rituelles et cérémonielles et une conscience et une connaissance précises du monde naturel. De même, les fêtes sont des expressions complexes du patrimoine culturel immatériel, qui comportent des chants, des danses, du théâtre, des banquets, des traditions orales et des contes, des expositions d'artisanat des sports et autres divertissements. Les frontières entre les domaines sont extrêmement fluides et varient souvent d'une communauté à l'autre. Il est difficile, sinon impossible, d'imposer de l'extérieur des catégories rigides. Alors qu'une communauté pourrait considérer ses vers chantés comme une forme de rituel, une autre les interpréterait comme de la chanson. De la même manière, ce qu'une communauté définit comme du « théâtre » pourrait être interprété comme de la « danse » dans un contexte culturel différent. Il existe également des différences d'échelle et de portée : une communauté peut opérer des distinctions subtiles entre des variations d'expression, tandis qu'un autre groupe les considère comme différentes parties d'une forme unique.



Alors que la Convention définit un cadre pour l'identification des formes de patrimoine culturel immatériel, la liste de domaines qu'elle fournit est destinée à être plutôt inclusive qu'exclusive ; et elle ne prétend pas nécessairement être « complète ». Les États peuvent utiliser un autre système de domaines. Il existe déjà des variations importantes, certains pays répartissant différemment les manifestations du patrimoine culturel immatériel, tandis que d'autres utilisent des domaines globalement semblables à ceux de la Convention en leur donnant d'autres noms. Ils peuvent ajouter des domaines supplémentaires ou de nouvelles sous-catégories des domaines existants. On peut ainsi intégrer des « sous-domaines » déjà en usage dans des pays où le patrimoine culturel immatériel est reconnu, comme les « jeux et sports traditionnels », les « traditions culinaires », l'« élevage », les « pèlerinages » ou les « lieux de mémoire ».

## Avantages de la mise en œuvre de la Convention

La mise en œuvre de la Convention offre des avantages pour les États parties, les communautés concernées (et leur patrimoine culturel immatériel), les organisations pertinentes ainsi qu'aux sociétés tout entières. Parmi ces avantages figurent :

- une mise en valeur de la représentation et la transmission du patrimoine culturel immatériel;
- le bien-être accru des communautés ;
- le plus grand respect et la meilleure compréhension entre communautés ;
- la mise en valeur de la diversité culturelle, tant sur le plan national qu'international ; et
- le progrès dans le sens d'un développement durable des communautés concernées et de leur cadre social et naturel.

Les États parties et autres acteurs peuvent aussi bénéficier de la coopération et de l'assistance (financière) internationales des manières suivantes :

- faire partie d'un réseau mondial actif dans le domaine du patrimoine pour partager l'expertise et les informations sur le patrimoine culturel immatériel au niveau international ;
- promouvoir et partager les meilleures pratiques de sauvegarde à travers le Registre de meilleures pratiques de sauvegarde ;
- avoir accès à l'assistance internationale provenant du Fonds de la Convention ;
- établir ou consolider les bonnes relations de travail sur les questions de patrimoine avec les autres États parties et organisations dans les autres États à travers la coopération aux niveaux régional et international ;
- participer aux organes de la Convention.

## Organes de la Convention

Les Conventions de l'UNESCO sont des accords intergouvernementaux (entre États) qui sont gérés par des instances ou des organes composés de représentants officiels des États qui les ont ratifiés. La Convention du patrimoine culturel immatériel possède deux organes de ce type, une Assemblée générale et un Comité intergouvernemental.

- **Assemblée générale**

L'Assemblée générale est l'instance souveraine de la Convention. Elle n'a aucun lien de subordination vis-à-vis de tout autre organe ou organisation. Tous les États parties à la Convention sont membres de l'Assemblée générale qui se réunit tous les deux ans au mois de juin.

*Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :*

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00008>

- **Comité intergouvernemental**

Le Comité intergouvernemental est composé de représentants de vingt-quatre États parties à la Convention ; ils sont élus par l'Assemblée générale pour quatre ans. Le Comité a pour mission de superviser la mise en œuvre de la Convention, à savoir l'inscription du patrimoine culturel immatériel sur les Listes de la Convention et la sélection des meilleures pratiques de sauvegarde. Le Comité intergouvernemental prépare également les Directives opérationnelles pour discussion finale et approbation par l'Assemblée générale et, parmi beaucoup d'autres tâches, il dirige le Fonds de la Convention. Le Comité se réunit une fois par an en session ordinaire et rend compte de ses activités devant l'Assemblée générale.

Afin d'assurer une répartition géographique équitable dans l'adhésion au Comité et ses organes subsidiaires, le Comité a décidé de suivre le principe des (six) groupes électoraux utilisés au sein des organes de l'UNESCO comme base de répartition des sièges.

*Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :*

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00586>

## 2. Questions fréquemment posées et leurs réponses

### Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ?

Le patrimoine culturel immatériel fait référence aux pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, transmis de génération en génération au sein d'une communauté, créés et transformés en permanence en fonction du milieu, de l'interaction avec la nature et de l'histoire.

On parle de « patrimoine » car il est transmis de génération en génération, « culturel » en ce qu'il procure aux communautés un sentiment d'identité et de continuité tel que le fait la culture, et « immatériel » car son existence et sa transmission dépendent essentiellement de la volonté humaine (qui est immatérielle) ; il est transmis par imitation et immersion dans une pratique et ne se concrétise pas nécessairement par un lieu ou la production d'objets.

Le patrimoine culturel immatériel n'existe qu'au présent. Les expressions du passé qui ne sont plus pratiquées au présent font partie de l'histoire culturelle, mais ne sont pas du patrimoine culturel immatériel tel que le définit la Convention. Le patrimoine culturel immatériel est celui que les communautés actuelles reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. On l'appelle aussi souvent « patrimoine vivant » ou « culture vivante ». Pour rester vivant, le patrimoine culturel immatériel doit être pertinent pour sa communauté, recréé en permanence et transmis de génération en génération.

### Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel n'est pas ?

Il n'est pas la valeur accordée aux objets ou aux événements, ni la symbolique ou la signification spirituelle d'un monument ou d'un lieu. Il n'a pas de valeur universelle exceptionnelle, n'est pas nécessairement original ou unique.

### Pourquoi est-il important ?

Le patrimoine culturel immatériel s'adapte en permanence au présent et constitue un capital culturel qui est aussi un puissant levier de développement. La créativité, l'innovation, mais aussi la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'utilisation durable des ressources naturelles, la prévention des catastrophes naturelles, puisent tous aux sources du patrimoine culturel immatériel.

Le patrimoine immatériel est également vital en vue de maintenir la diversité culturelle face à la mondialisation et d'assurer le développement durable. Connaître et apprécier le patrimoine immatériel contribue au dialogue interculturel, encourage le respect mutuel et assure la cohésion sociale. Ce n'est pas dans la manifestation culturelle en soi que réside l'importance du patrimoine culturel immatériel, mais dans l'importance et le sens que lui confèrent les communautés. Sa valeur est à la fois immatérielle et matérielle, liée aux effets sociaux et économiques du savoir et des compétences qu'il permet de transmettre.

Plus d'information et d'exemples <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00252>

### Comment peut-on sauvegarder ce qui est immatériel ?

On ne peut pas sauvegarder le patrimoine immatériel de la même façon que d'autres patrimoines culturels. Les mesures de sauvegarde d'un patrimoine vivant visent à renforcer les différentes conditions matérielles et immatérielles nécessaires à son évolution et à sa réinterprétation constante par sa communauté détentrice ainsi que pour sa transmission aux générations futures. C'est pourquoi les mesures de sauvegarde devront toujours placer la communauté détentrice au centre, et répondre aux besoins qu'elles expriment elles-mêmes. L'adaptation aux réalités changeantes des contextes socio-économiques dans lesquels vivent les communautés est aussi centrale.

Plus à ce sujet : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00012>

### Pour quelles raisons cela concerne l'UNESCO ?

En tant qu'unique agence des Nations Unies ayant un mandat spécifique dans le domaine de la culture, l'UNESCO travaille à la sauvegarde du patrimoine culturel et à la promotion de la diversité culturelle comme source et ressource de dialogue et de développement. Elle encourage la coopération internationale et le partage de connaissances et soutient les États membres en renforçant leurs capacités humaines et institutionnelles.

## Comment le patrimoine culturel immatériel peut contribuer au développement durable ?

La pratique de certains éléments du patrimoine culturel immatériel peut contribuer à un développement durable. Ce patrimoine est pratiqué et transmis par les communautés concernées pour des raisons qui passent par le maintien de leur sentiment d'identité et de continuité, le bien-être social, la maîtrise de leur environnement naturel et social et la génération de revenu. Une bonne partie de pratiques et de savoirs traditionnels ou autochtones est, ou peut être, intégrée dans la santé, l'éducation et la gestion modernes de l'environnement naturel et social. Les projets de développement destinés à renforcer la cohésion sociale, le développement économique, l'éducation ou la santé sont, en général, plus susceptibles d'être acceptés par les communautés locales et ont plus de chances de réussir. Les savoirs et les pratiques concernant la nature et l'univers, aussi interprétés comme « patrimoine culturel immatériel », peuvent aussi aider à assurer la disponibilité durable des ressources naturelles spécifiques nécessaires à la pratique de ce patrimoine.

Pour plus d'informations, veuillez consulter [l'exposition virtuelle](#) sur le patrimoine culturel immatériel pour le développement durable, ainsi que le projet de Directives opérationnelles sur le même sujet qui sera débattu à la prochaine session du Comité.

## Qu'est-ce que la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ?

Adoptée en 2003 après soixante ans de travail dans ce domaine, cette Convention est le premier instrument multilatéral contraignant de la communauté internationale destiné à sauvegarder et à sensibiliser sur ce patrimoine fragile. Son but est d'inciter et de soutenir les pays à « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur [leur] territoire » (article 11 de la Convention).

## Quelles sont les responsabilités des États qui ont ratifié la Convention ?

Au niveau national, les États parties doivent définir et inventorier le patrimoine culturel immatériel avec la participation des communautés concernées ; adopter des politiques et établir des institutions pour le gérer et le promouvoir ; encourager la recherche ; et prendre d'autres mesures de sauvegarde appropriées, toujours avec le consentement et la participation des communautés concernées.

Six ans après avoir ratifié la Convention, puis tous les six ans, chaque État partie doit soumettre un rapport au Comité sur les mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre la Convention au niveau national. Pour la troisième année consécutive, de tels rapports sont soumis à la huitième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (voir Point 6.a de l'ordre du jour).

Les États sont aussi invités à proposer des éléments pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, et à proposer des programmes de sauvegarde pour le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde. Les États ont aussi la possibilité de demander une assistance internationale au Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, alimenté par les contributions des États parties.

Les États parties doivent soumettre au Comité des rapports sur l'état des éléments inscrits sur les deux Listes la quatrième année qui suit l'année au cours de laquelle l'élément a été inscrit, et ensuite tous les quatre ans. Les États parties bénéficiaires de l'assistance internationale doivent également soumettre un rapport sur l'utilisation faite de l'assistance octroyée.

De tels rapports, y compris les rapports sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention, sont soumis à la dixième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (voir les points 6.a et 6.b de l'ordre du jour).

Seuls les États parties à la Convention peuvent soumettre des dossiers de candidature, mais ces derniers ont l'obligation d'associer le plus largement possible les communautés concernées à l'élaboration des candidatures et des mesures de sauvegarde. Ils doivent également obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé pour soumettre toute candidature. Les candidatures ou demandes d'assistance internationale présentées par plusieurs États sont vivement encouragées, car un même élément de patrimoine culturel immatériel est souvent présent sur plusieurs territoires et pratiqué par une communauté établie dans plusieurs pays, contigus ou non.

Lire le texte de la Convention

- en versions officielles (six langues) : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/convention/>
- en d'autres langues : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00102>

## Pourquoi tous les États n'ont pas encore ratifié la Convention ?

Le processus de ratification prend du temps, et tous les pays n'ont pas accordé la même attention aux questions liées au patrimoine culturel immatériel. Au moment de son adoption par l'UNESCO en 2003, aucune objection à la Convention n'a été formulée. Elle est ratifiée plus rapidement qu'aucun autre traité de l'UNESCO (163 États parties à ce jour). Par exemple, la très populaire Convention du patrimoine mondial a mis presque vingt-cinq ans à obtenir le nombre d'États parties que compte la Convention du patrimoine immatériel neuf ans après sa ratification. L'UNESCO a entrepris un certain nombre d'actions pour encourager ses États membres à ratifier la Convention. Une stratégie de renforcement des capacités a été mise en place depuis 2009 pour aider les États dans la mise en œuvre de la Convention. La ratification qui figure dans cette stratégie fait parmi des quatre domaines thématiques identifiés comme des priorités urgentes pour les États.

Voir la carte de ratification de la Convention :

<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00312>

## Quelle est la différence entre la Convention de 1972 pour le patrimoine mondial, la Convention de 2003 pour le patrimoine culturel immatériel, et la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ?

La Convention de 1972 s'occupe de patrimoine matériel, tangible : monuments, sites culturels et naturels. En outre, ce patrimoine doit revêtir une valeur universelle exceptionnelle et un caractère authentique. Les experts et les gestionnaires des sites sont les principaux acteurs de l'identification et de la protection.

La Convention de 2005 vise à assurer aux artistes, aux professionnels de la culture, aux praticiens et aux citoyens du monde entier la possibilité de créer, produire, diffuser et jouir d'un large éventail de biens, de services et d'activités culturels, incluant les leurs.

La Convention de 2003 est donc à la croisée de ces deux Conventions. Elle vise à sauvegarder une forme spécifique de patrimoine (immatériel) : les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Elle est également un instrument qui soutient les communautés et les praticiens dans leur pratique culturelle contemporaine, les experts y étant seulement associés comme médiateurs ou facilitateurs. En tant que patrimoine vivant, les mesures de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel visent entre autres à sa recréation continue et à sa transmission aux générations futures.

## Quelles sont les listes de la Convention ?

La Convention prévoit deux listes et un registre. Les candidatures aux Listes de la Convention sont présentées que par les États parties concernés.

### *Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente*

Elle vise à mobiliser l'attention et la coopération internationale en vue de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel dont la viabilité est en péril, en dépit des efforts déployés par la communauté et le ou les État(s) partie(s) concerné(s). Elle prend acte des mesures de sauvegarde élaborées par l'État partie avec la participation et l'implication des communautés.

### *Registre des meilleures pratiques de sauvegarde*

Il vise à la sélection de programmes, projets et activités de caractère national, sous-régional et régional afin de stimuler l'échange et la coopération internationale concernant des programmes ayant eu des effets positifs et de constituer une source d'inspiration pour les États, les communautés et toute personne intéressée par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

### *Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité*

Elle vise à assurer une plus grande visibilité du patrimoine culturel immatériel en général, faire prendre davantage conscience de son importance et favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.

Pour plus d'information : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/listes/>

## Quels sont les critères pour l'inscription sur les listes ?

Chaque candidature doit répondre à un ensemble de cinq critères, dont trois communs aux deux listes. Un seul critère non satisfait entraîne le rejet de la candidature. Les éléments non recommandés



pour inscription le sont donc pour des motifs divers. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de la part du Comité d'établir si l'élément proposé est ou non du patrimoine immatériel (nécessitant une sauvegarde urgente ou représentatif du patrimoine immatériel de l'humanité). Le Comité tire ses conclusions de ce qu'il trouve dans le dossier de candidature soumis par les États parties concernés, et n'effectue pas de mission de terrain pour compléter ou valider ces informations. La manière dont l'État soumissionnaire remplit et documente le dossier de candidature est donc cruciale pour le processus d'inscription.

- Critère 1 (commun)** Les États doivent démontrer que l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel. Ils doivent fournir une explication de ses fonctions sociales et culturelles au sein et pour ses communautés, souligner les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément, le rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément, ainsi que les modes actuels de transmission des connaissances et des savoir-faire liés à l'élément.
- Critère 2** *Liste de sauvegarde urgente*  
L'État partie doit démontrer que, malgré les efforts déployés par les communautés, la viabilité, la transmission et la pratique de l'élément sont en péril et nécessitent la mise en place de mesures de sauvegarde urgente.  
*Liste représentative*  
L'inscription de l'élément doit contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et la prise de conscience de son importance en favorisant le dialogue, reflétant la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine.
- Critère 3** *Liste de sauvegarde urgente*  
L'État partie doit, tout en garantissant l'implication des communautés dans le processus, présenter un plan cohérent de mesures de sauvegarde qui puisse répondre aux défis identifiés pour la pratique et la transmission et répondre au besoin d'une sauvegarde urgente.  
*Liste représentative*  
L'État partie doit faire état des mesures de sauvegarde élaborées pour sauvegarder et promouvoir l'élément, ainsi que prévenir de futures éventuelles menaces, y compris liées à l'inscription.
- Critère 4 (commun)** L'État partie doit démontrer que les communautés ont participé activement au processus d'élaboration de la candidature, et fournir leur consentement préalable, libre et éclairé à cette dernière.
- Critère 5 (commun)** L'État partie doit s'assurer que l'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire, établi avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes et mis à jour régulièrement.

## Qui décide ?

C'est le Comité intergouvernemental, composé de 24 membres élus, qui décide des inscriptions, et non le Secrétariat de l'UNESCO. Il se réunit chaque année en novembre ou en décembre.

Pour toutes les candidatures sur la Liste de sauvegarde urgente, la Liste représentative, le registre des meilleures pratiques de sauvegarde et les demandes d'assistance supérieure à 25 000 dollars des États-Unis, le Comité reçoit des recommandations de l'Organe d'évaluation composé de six ONG et de six experts qualifiés dans les divers domaines du patrimoine culturel immatériel. Ce sont des représentants d'États parties non membres du Comité.

## Le Comité prend-il ses décisions à l'unanimité ou par vote ?

Il lui arrive de voter, mais dans la majorité des cas il prend ses décisions par consensus, après un débat. Il arrive qu'un membre du Comité souhaite entendre les explications de l'État soumissionnaire sur une question particulière quand les positions sont difficiles à établir clairement. Le Comité n'a néanmoins pas le temps de discuter en profondeur de toutes les candidatures. Ces débats ont eu lieu en amont au sein de l'Organe d'évaluation, qui a travaillé pendant plusieurs mois sur les candidatures, et qui s'est réuni trois fois pour parvenir à leurs recommandations finales au Comité.

## Quel est l'impact pour les communautés et les États de l'inscription sur les listes ?

Avec 364 éléments, dont 90 chefs d'œuvre qui ont été intégrés automatiquement dans la Liste représentative en 2008, l'exercice d'inscription des éléments contribue à mobiliser une attention inédite sur la notion de patrimoine culturel immatériel, grâce à la visibilité sans précédent dont il bénéficie. Il y a quelques années encore, le terme de « patrimoine immatériel » revêtait un caractère flou et mystérieux, parfois tourné en dérision. La couverture médiatique régulière et croissante au moment des inscriptions et au-delà a permis de vulgariser la notion, et de mobiliser un nombre croissant d'acteurs, en suscitant une dynamique indéniable de reconnaissance de l'importance fondamentale de cette forme de patrimoine pour la cohésion sociale.

## Quels sont les risques et les menaces des inscriptions sur les listes ?

La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se déclare préoccupée quant aux menaces et risques possibles pour les éléments du patrimoine culturel immatériel inscrits sur les Listes de la Convention qu'entraîne la génération de revenus. Cette inquiétude n'est pas infondée : l'un des impacts les plus significatifs de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (Convention de 1972) a été l'augmentation très considérable de touristes qui visitent les biens classés. Dans certains cas cela a profité à l'économie locale, dans d'autres cas cela a surtout été une manne pour les grosses agences de tourisme situées en dehors de la zone. Dans certains cas, les visiteurs de sites inscrits n'ont pas été bien encadrés et la valeur des biens a subi des dégradations.

De la même manière, il existe des menaces et des risques pesant sur le patrimoine culturel immatériel à cause d'activités intempestives qui sont de natures diverses. Ce patrimoine peut être « bloqué » (perte de variation, création de versions canoniques et perte conséquente d'opportunités pour la créativité et le changement), décontextualisé, son sens peut être retouché ou simplifié pour les étrangers, sa fonction et sa signification pour les communautés concernées peuvent être perdues. Cela peut également conduire au détournement du patrimoine culturel immatériel ou au bénéfice injuste acquis par des moyens inacceptables aux yeux des communautés concernées par des membres individuels de la communauté, par l'État, les tour-operators, les chercheurs ou autres personnes extérieures, ainsi qu'à la surexploitation des ressources naturelles, au tourisme non durable ou à la commercialisation excessive du patrimoine culturel immatériel.

## Si un élément, par un exemple un carnaval, est sur la Liste représentative, est-ce que cela signifie qu'il est supérieur à d'autres carnavaux ?

L'inscription d'un élément ne signifie pas qu'il est « meilleur » ou « supérieur » à un autre ni qu'il comporte une valeur universelle, mais seulement qu'il a de la valeur pour la communauté ou les individus qui en sont les praticiens. Il a été proposé par un État qui le considère « représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité », et qui estime que son inscription va permettre de mieux faire comprendre dans le monde entier ce qu'est le patrimoine immatériel et son importance en général.

## Est-ce que les langues ou les religions peuvent être inscrites ?

Non, pas en tant que telles. Les langues ne peuvent pas être inscrites sur les listes en tant que telles, mais seulement comme véhicule d'expressions de patrimoine immatériel d'un groupe ou d'une communauté donnés. Une tradition qui nécessite l'utilisation d'une langue (connaissances relatives à la nature, artisanat, art du spectacle) peut être inscrite. Sa sauvegarde impliquera la sauvegarde de la langue concernée. Mais la syntaxe, la grammaire, le lexique entier d'une langue ne sont pas considérés comme patrimoine immatériel selon les termes de la Convention.

De la même façon, les religions organisées ne peuvent pas être proposées spécifiquement comme éléments pour inscription, bien qu'une grande partie du patrimoine immatériel comporte des aspects de nature religieuse. Les éléments du patrimoine culturel immatériel relatifs aux traditions religieuses sont souvent proposés comme « connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers » ou bien « pratiques sociales, rituels et événements festifs ».

## Que se passe-t-il dans le cas de pratiques culturelles controversées – comme la taumachie – ou contraires aux droits de l'homme reconnus internationalement ?

Aux fins de la Convention, seul le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre

communautés, groupes et individus et d'un développement durable peut être pris en considération. Les éléments considérés comme controversés peuvent néanmoins susciter des débats féconds et faire avancer la réflexion sur la valeur et le sens du patrimoine immatériel pour les communautés, mais aussi sur son caractère évolutif et dynamique, s'adaptant constamment aux réalités historiques et sociales. Au niveau national, les États peuvent inscrire ce qu'ils estiment appropriés sur leurs inventaires et l'UNESCO n'interfère pas dans leurs choix.

## **Comment peut-on être sûrs que ce sont les communautés et non pas les États qui souhaitent sauvegarder certains éléments ?**

Dans les dossiers de candidature, les États parties doivent fournir les preuves documentées du consentement des communautés et démontrer que les communautés sont pleinement impliquées dans le processus de sauvegarde. Le processus d'inscription est transparent, les débats sont publics et retransmis par Internet.

## **Y a-t-il un plafond au nombre de dossiers qu'un État peut soumettre pour examen ?**

Les États n'ont pas de limite en ce qui concerne le nombre de dossiers qu'ils peuvent soumettre. Cependant, pour le moment, le Comité s'efforce d'examiner dans toute la mesure du possible au moins un dossier par État soumissionnaire, dans la limite d'un plafond global d'une cinquantaine de candidatures par an, tous mécanismes confondus. Ce sont les États qui indiquent leurs dossiers prioritaires. S'il y a plus de cinquante États soumissionnaires, la priorité est accordée : (i) aux dossiers provenant d'États n'ayant pas d'éléments inscrits, de meilleure pratique de sauvegarde sélectionnée ou de demande d'assistance internationale de plus de 25 000 dollars des États-Unis accordée, et aux candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ; (ii) aux dossiers multinationaux ; et (iii) aux dossiers provenant d'États ayant le moins d'éléments inscrits, de meilleures pratiques de sauvegarde sélectionnées ou de demandes d'assistance internationale de plus de 25 000 dollars des États-Unis accordées par rapport aux autres États soumissionnaires au cours du même cycle.

## **Une fois que les éléments sont inscrits sur les listes, quelles mesures prend l'UNESCO pour les sauvegarder ?**

La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel relève de la responsabilité des États parties à la Convention. Les États en développement ont la possibilité de demander une assistance internationale du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dont l'octroi est décidé par le Comité (ou son Bureau pour les montant jusqu'à 25 000 dollars des États-Unis).

Des processus de suivi régulier existent également, qui demandent aux États de faire rapport au Comité de l'état des éléments inscrits. Tous les quatre ans, les États parties sont obligés de soumettre un rapport sur les éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente, qui doit inclure une évaluation de l'état actuel de l'élément, de l'impact des plans de sauvegarde et de la participation des communautés à leur exécution. Ils doivent également donner des informations sur les institutions et les organisations de la communauté qui sont impliquées dans l'effort de sauvegarde.

Par ailleurs, tous les six ans, les États parties doivent présenter au Comité des rapports périodiques sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Convention, dans lesquels ils doivent rendre compte de l'état actuel de tous les éléments présents sur leur territoire et inscrits sur la Liste représentative. Ces rapports détaillés contiennent des informations sur la viabilité et les activités déployées pour la sauvegarde des éléments inscrits.

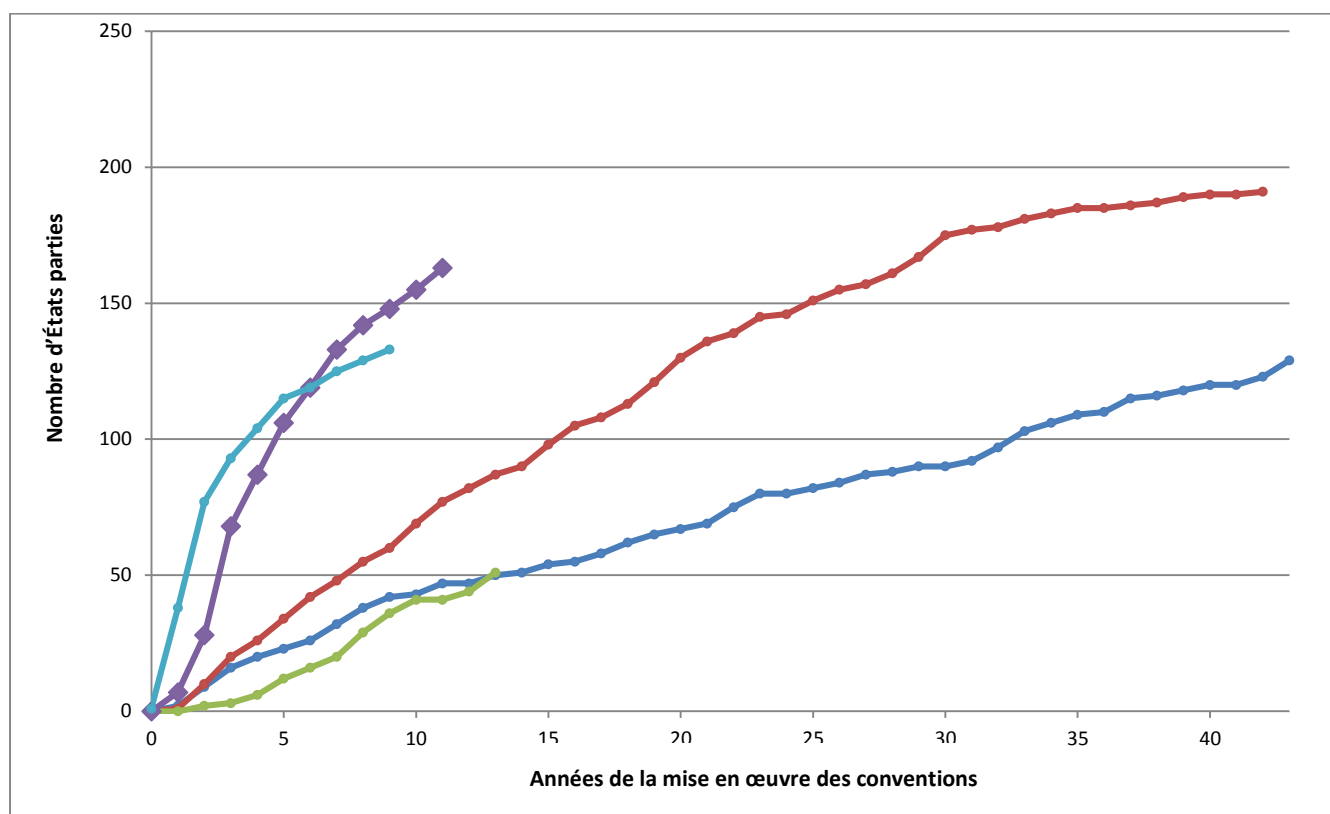
### 3. Quelques faits et chiffres

#### Ratification

##### États ayant ratifié la Convention, par région

Régions	États membres de l'UNESCO	États parties à la Convention		% États parties/ États membres de l'UNESCO par région
		Nombre	%	
Europe occidentale et Amérique du Nord	27	20	12%	74%
Europe de l'Est	25	24	15%	96%
Amérique latine et Caraïbes	33	30	18%	91%
Asie et Pacifique	44	33	20%	75%
Afrique	47	38	23%	81%
États arabes	19	18	11%	95%
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>163</b>	<b>100%</b>	<b>83%</b>

Les rythmes de la ratification de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par rapport aux autres conventions de l'UNESCO dans le domaine de la culture et patrimoine



- Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels - 1970
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel - 1972
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique - 2001
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - 2003
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles - 2005



## ONG

### ONG accréditées, statistiques par région

Régions	ONG accréditées à ce jour
Europe occidentale et Amérique du Nord	95
Europe de l'Est	10
Amérique latine et Caraïbes	12
Asie et Pacifique	39
Afrique	19
États arabes	3
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>

Plus d'information sur les ONG: <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00329>

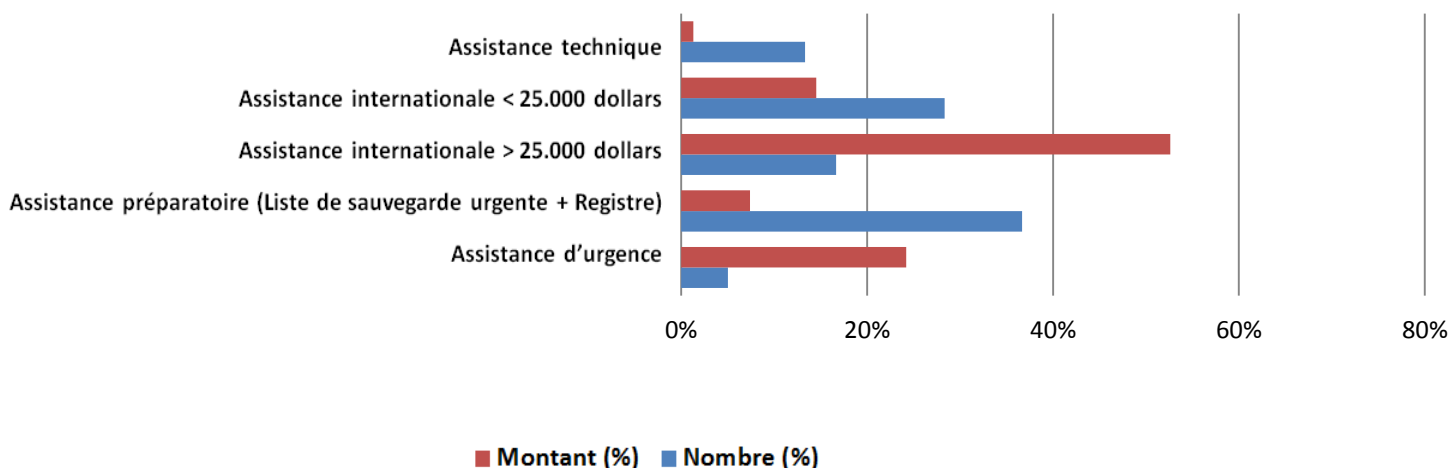
## Assistance internationale

### Assistance internationale octroyée à novembre 2015, par région<sup>1</sup>

Régions	Assistance internationale octroyée			États bénéficiaires	
	Nombre des projets	Montant (en dollars des États-Unis)	% du total	Nombre	% du total
Europe occidentale et Amérique du Nord	0	0	0 %	0	0 %
Europe de l'Est	3	164 100	6 %	3	10 %
Amérique latine et Caraïbes	6	228 070	9 %	8	26 %
Asie et Pacifique	11	278 289	11 %	3	10 %
Afrique	25	1 659 051	64 %	13	42 %
États arabes	7	246 522	10 %	4	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>2 576 032</b>	<b>100 %</b>	<b>31</b>	<b>100 %</b>

### Assistance internationale octroyée à novembre 2015, par type

#### Types d'assistance



<sup>1</sup> Y compris l'assistance financière dite « préparatoire » destinée à la préparation de dossiers de candidature pour inscription sur les listes de la Convention.

## Candidatures proposées pour l'année 2015

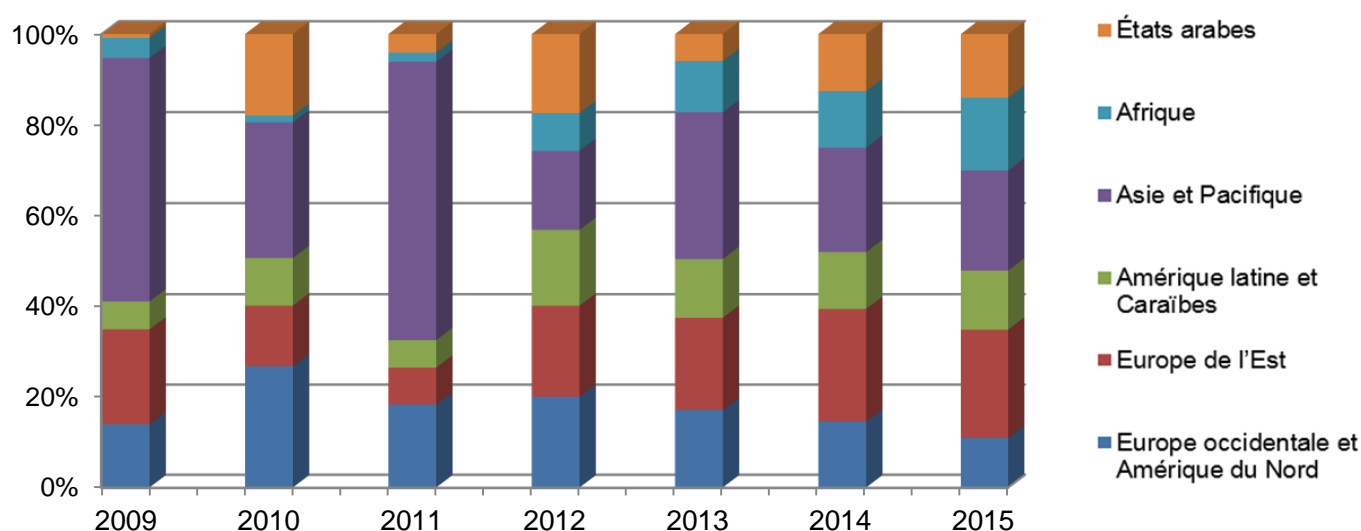
Dossiers examinés: 45

Régions	Liste de sauvegarde urgente	Registre de meilleures pratiques	Assistance internationale	Liste représentative	Total	
					Nombre	%
Europe occidentale et Amérique du Nord	1	0	0	4	5	11 %
Europe de l'Est	1	0	0	10	11	24 %
Amérique latine et Caraïbes	1	0	0	5	6	13 %
Asie et Pacifique	2	0	0	8	10	22 %
Afrique	2	0	2	3	7	16 %
États arabes	1	0	0	5	6	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>100 %</b>

### Par mécanisme et recommandation de l'Organe d'évaluation

Mécanisme	Nombre de dossiers	Inscrire / Octroyer l'assistance	Renvoyer / Déléguer au Bureau	Ne pas inscrire	Ratio OUI/NON(RENVOI)
Liste de sauvegarde urgente	8	3	non applicable	5	38/62%
Assistance internationale	2	1	1	0	50%/50%
Liste représentative	35	19	15	1	54%/1%/43%
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>51%/13%/36%</b>

Tendances géographiques (dossiers évalués)



## Éléments inscrits en 2008-2014

**Total des inscriptions à ce jour : 364, dont 20 multinationales**

Régions	Éléments / programmes		États soumissionnaires	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Europe occidentale et Amérique du Nord	60	16%	10	10%
Europe de l'Est	63	17%	22	21%
Amérique latine et Caraïbes	53	14%	18	17%
Asie et Pacifique	136	38%	19	18%
Afrique	34	9%	22	21%
États arabes	23	6%	14	13%
<b>TOTAL</b>	<b>372*</b>	<b>100%</b>	<b>105</b>	<b>100%</b>

**Éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente : 38**

Régions	Éléments		États soumissionnaires	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Europe occidentale et Amérique du Nord	1	3%	1	4%
Europe de l'Est	4	11%	4	17%
Amérique latine et Caraïbes	4	11%	4	17%
Asie et Pacifique	19	50%	6	26%
Afrique	8	21%	6	26%
États arabes	2	5%	2	9%
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>100%</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

**Programmes sélectionnés sur le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde : 12, dont 1 multinational**

Régions	Programmes		États soumissionnaires	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Europe occidentale et Amérique du Nord	5	42%	3	27%
Europe de l'Est	1	8%	1	9%
Amérique latine et Caraïbes	4	33%	5	45%
Asie et Pacifique	2	17%	2	18%
Afrique	0	0%	0	0%
États arabes	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>100%</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>

\* Plusieurs éléments sont comptés plusieurs fois car ils n'appartiennent pas au même groupe régional.

### Éléments inscrits sur la Liste représentative : 314 éléments, dont 19 multinationaux

Régions	Éléments		États soumissionnaires	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Europe occidentale et Amérique du Nord	54	17%	10	10%
Europe de l'Est	58	18%	22	22%
Amérique latine et Caraïbes	45	14%	17	17%
Asie et Pacifique	118	37%	20	20%
Afrique	26	8%	19	19%
États arabes	21	7%	13	13%
<b>TOTAL</b>	<b>322<sup>2</sup></b>	<b>100%</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>

### Anciens chefs d'œuvre intégrés sur la Liste représentative en 2008 : 90, dont 9 multinationaux et 81 nationaux

Régions	Éléments		États soumissionnaires	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Europe occidentale et Amérique du Nord	8	9 %	5	7 %
Europe de l'Est	15	17 %	14	20 %
Amérique latine et Caraïbes	17	19 %	14	20 %
Asie et Pacifique	28	31 %	15	22 %
Afrique	14	15 %	15	21 %
États arabes	8	9 %	7	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>100 %</b>	<b>70</b>	<b>100 %</b>

<sup>2</sup> Plusieurs éléments sont comptés plusieurs fois car ils n'appartiennent pas au même groupe régional.  
Kit média - patrimoine culturel immatériel



## 4. Dixième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (10.COM)

### Dates et lieu

Du 30 novembre au 4 décembre 2015

Windhoek Country Club Resort and Casino, Windhoek (Namibie)

Adresse : B1 Western Bypass, Windhoek South, Namibia

Téléphone : + 264 (0) 61 205 5911

### Fonctions du Comité

Le Comité est chargé de la mise en œuvre au niveau international de la Convention. Il examine les rapports périodiques soumis par les États sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national, prend les décisions sur les inscriptions sur les deux listes (Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente et Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité). Il sélectionne également parmi les programmes de sauvegarde soumis ceux qui peuvent être considérés comme « meilleures pratiques de sauvegarde » et octroie des assistances financières. Les 24 membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale des États parties et sont issus de toutes les régions du monde. Le Comité est renouvelé par moitié tous les deux ans.

**Président** : S. Exc. Mme Trudie Amulungu (Namibie)

**Vice-Présidents** : Belgique, Hongrie, Brésil, Inde et Tunisie

**Rapporteur** : M Ahmed Aly Morsi (Égypte)

### Membres du Comité

Afghanistan, Algérie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Grèce, Hongrie, Inde, Kirghizistan, Lettonie, Mongolie, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pérou, République de Corée, Sainte-Lucie, Tunisie, Turquie et Uruguay

### Secrétariat de la Convention

Mme Cécile Duvelle, Secrétaire de la Convention

[c.duvelle@unesco.org](mailto:c.duvelle@unesco.org)

M Damir Dijakovic, Spécialiste du programme pour la culture, Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique australe

[d.dijakovic@unesco.org](mailto:d.dijakovic@unesco.org)

M. Rasul Samadov

[r.samadov@unesco.org](mailto:r.samadov@unesco.org)

### Presse et accréditation

Mme Lucia Iglesias

[l.iglesias@unesco.org](mailto:l.iglesias@unesco.org)

Accréditation presse disponible en ligne : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/enregistrement-00789>

## 5. Ordre du jour annoté

Les documents peuvent être téléchargés à partir de la page dédiée au Comité:  
<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10com>

### **Dimanche, 29 novembre 2015**

10 h 00 – 12 h 30

#### **Forum des organisations non gouvernementales. Réunion générale.**

Aussi dénommé « ICH NGO Forum », le Forum des organisations non gouvernementales est la plateforme pour la communication, le développement de réseaux, les échanges et la coopération des ONG accréditées pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité intergouvernemental dans le cadre de la Convention. Chaque année le Forum des ONG se réunit un jour avant la session du Comité et présente ensuite un rapport sur ses activités au Comité. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web suivant (en anglais uniquement) : <http://www.ichngoforum.org/>

12 h 30 – 14 h 00

Déjeuner

14 h 00 – 16 h 00

#### **Forum des organisations non gouvernementales.**

##### **Symposium « Sur le chemin d'un code d'éthique pour les ONG dans le domaine du patrimoine culturel immatériel ? »**

Dans l'après-midi, le Forum des ONG organisera un symposium pour lancer une réflexion entre les ONG sur les questions éthiques qui se posent dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de 2003. Ces questions concernent les relations entre le patrimoine culturel immatériel et des sujets divers tels que les droits de l'homme, l'égalité des genres, les droits de l'enfant, la durabilité écologique et beaucoup d'autres, auxquels de nombreuses ONG font face dans leurs activités. Le symposium discutera également des résultats de la « Réunion d'experts sur un modèle de code d'éthique » de l'UNESCO qui a été organisée à Valence, en Espagne, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2015 (voir le point 15.a du Comité ci-dessous). Le symposium comprendra quatre présentations qui seront suivies par une table ronde. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page web suivante (en anglais uniquement) <http://www.ichngoforum.org/symposium-ich-ngo-forum-2016/>

### **Lundi 30 novembre 2015**

À partir de 8 h 30

Enregistrement des participants

9 h 30 – 12 h 30

1. **Ouverture**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Document de travail [ITH/15/10.COM/2](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10com/2)

3. **Observateurs**

Document de travail [ITH/15/10.COM/3](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10com/3)

4. **Adoption du compte-rendu de la neuvième session du Comité**

Document de travail [ITH/15/10.COM/4](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10com/4)

Rapport du Président du Comité sur les activités du Bureau

Rapport du Forum des organisations non gouvernementales

Ce point permettra au Forum des organisations non gouvernementales de présenter au Comité les résultats de ses travaux.

5. **Amendement au Règlement intérieur pour intégrer des dispositions concernant le vote au scrutin secret**

Le Comité a demandé au Secrétariat de l'UNESCO, lors de sa dernière session en 2014, de prévoir des dispositions pour le vote au scrutin secret. Ce document présente un projet d'amendements au Règlement intérieur du Comité pour lui permettre de voter par scrutin secret.

Document de travail [ITH/15/10.COM/5](http://www.unesco.org/culture/ich/fr/10com/5)

- 6.a **Examen des rapports des États parties sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel d'éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**
- Les États parties à la Convention ont l'obligation de présenter de tels rapports, six ans après la ratification de la Convention et tous les six ans par la suite. Les rapports présentés contiennent des nombreuses informations, telles que les mesures législatives, réglementaires et institutionnelles prises pour répondre aux directives de la Convention. Les États parties examinent également le statut de tous les éléments inscrits sur la Liste représentative. Cette année, 24 pays ont présenté leurs rapports, tandis que les rapports de 24 autres pays n'ont pas encore été soumis. Comme décidé par le Comité l'année dernière, le document sur les rapports met l'accent sur les mesures prises par les États parties concernant la transmission et l'éducation dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/6.a](#)

- 6.b **Examen des rapports des États parties sur l'état actuel d'éléments inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente**

*Tous les quatre ans, les États parties de la Convention qui ont des éléments inscrits sur la Liste de sauvegarde urgente ont l'obligation de présenter des rapports sur l'état de ces éléments. Trois pays ont soumis leurs rapports, tandis que les rapports de sept autres pays n'ont pas encore été soumis.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/6.b](#)

12 h 30 – 14 h 30

Déjeuner

14 h 30 – 17 h 30

- 6.c **Rapports des États parties sur l'utilisation de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine culturel immatériel**

*Chaque année, le Comité examine les rapports des pays qui ont bénéficié de l'aide financière accordée par le Fonds du patrimoine culturel immatériel. Ce document présente un aperçu de l'état de 9 projets pour lesquels l'aide a été accordée.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/6.c](#)

- 7.a **Rapport du Comité à l'Assemblée générale sur ses activités (de juin 2014 à juin 2016)**

*Le Comité a l'obligation de faire un rapport à l'Assemblée générale sur ses activités et décisions. Ce projet de rapport du Comité couvre une période de deux ans.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/7.a](#)

- 7.b **Rapport du Secrétariat sur ses activités**

*Ce document présente un rapport complet sur les activités du Secrétariat, en particulier la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités, ainsi que l'appui du Secrétariat à la gouvernance et à d'autres mécanismes de la Convention. Les débats sur ce point seront suivis d'un événement parallèle.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/7.b](#)

17 h 30

**Ouverture de l'évènement parallèle « Un moment de partage : l'expérience des communautés d'Afrique australe pour la sauvegarde de leur patrimoine vivant »**

*L'objectif principal de cet événement parallèle est de présenter des résultats concrets des projets de renforcement des capacités de l'UNESCO achevés et en cours en Afrique australe, du point de vue des communautés bénéficiaires. L'évènement mettra l'accent sur le rôle des communautés qui ont participé aux projets de renforcement des capacités et leur point de vue sur l'importance de la sauvegarde de leur patrimoine vivant. L'évènement comprendra une exposition de photos, une exposition de court métrage et de présentations par des membres des communautés. Des pays comme le Cabo Verde, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, l'Ouganda, le Swaziland et le Zimbabwe, ont participé activement à la préparation de l'évènement.*

**Mardi, 1 décembre 2015**

9 h 00 – 9 h 30

Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30

8. **Projet de plan pour l'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel en 2016–2017**

Document de travail [ITH/15/10.COM/8](#)

9. **Contributions volontaires supplémentaires au Fonds du patrimoine culturel immatériel**

*Le Comité peut accepter des contributions au Fonds à des fins spécifiques en relation avec des projets spécifiques. Ce document attire l'attention du Comité sur un aperçu des nouvelles contributions apportées au Fonds depuis sa dernière session en 2014.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/9](#)

10. **Rapport de l'Organe d'évaluation sur ses travaux en 2015**

*Composé de six organisations non gouvernementales accréditées et six experts représentant les pays non-membres du Comité, l'Organe d'évaluation a été chargé d'évaluer tous les dossiers pour le cycle 2015 et présente maintenant son rapport au Comité. Créé l'année dernière par le Comité pour la première fois dans l'histoire de la Convention, l'Organe d'évaluation a évalué au total 45 dossiers - 8 candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, 35 candidatures à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et 2 demandes d'assistance internationale de plus de 25.000 dollars des États-Unis. Le rapport de l'Organe d'évaluation comprend une analyse des leçons tirées du cycle 2015 sur les méthodes de travail et un certain nombre de questions transversales.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/10](#)

12 h30 – 14 h 30

Déjeuner

14 h30 – 17 h 30

10.a **Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente**

*Huit candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente seront examinées par le Comité qui se prononce sur leur inscription après avoir examiné les recommandations de l'Organe d'évaluation.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/10.a](#)

10.b **Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**

*Trente-cinq candidatures seront examinées par le Comité par ordre alphabétique des États soumissionnaires (en anglais). Trois types de recommandations sont proposés : inscrire, ne pas inscrire ou renvoyer à l'État soumissionnaire pour information supplémentaire.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/10.b](#)

**Mercredi, 2 décembre 2015**

9 h 00 – 9 h 30

Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30

10.b **Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**

Document de travail [ITH/15/10.COM/10.b](#)

12 h 30 – 14 h 30

Déjeuner

14 h 30 – 17 h 30

10.b **Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**

Document de travail [ITH/15/10.COM/10.b](#)

10.c **Examen des demandes d'assistance internationale**

*Deux demandes seront examinées par le Comité qui se prononcera sur l'octroi de l'assistance après avoir examiné la recommandation de l'Organe d'évaluation.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/10.c](#)

**Jeudi, 3 décembre 2015**

9 h 00 – 9 h 30

Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30

11. **Modification du nom d'un élément inscrit**

*Le Comité devra prendre une décision concernant une demande des autorités du Guatemala de changer le nom de l'élément « la cérémonie de la Paach », inscrit en 2013 sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/11](#)



16. **Accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales et examen des organisations non gouvernementales accréditées**  
*24 organisations non gouvernementales sont proposées pour accréditation. 178 ONG de toutes les régions du monde ont déjà été accréditées par l'Assemblée générale à ce jour. Tous les quatre ans, le Comité doit examiner les activités des ONG déjà accréditées. Sur 97 ONG accréditées dont les activités doivent être examinées cette année, le Comité a proposé de renouveler ses relations avec 59 d'entre eux.*  
 Document de travail [ITH/15/10.COM/16](#)
12. **Établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2016**  
*L'Organe d'évaluation chargé de l'évaluation de toutes les candidatures, propositions et demandes est formellement rétabli chaque année. Chaque année, trois places sont à pourvoir pour les nouveaux membres de l'Organe. Cette année, le Comité devra élire deux nouveaux membres parmi les ONG accréditées et un expert d'un pays non-membre du Comité.*  
 Document de travail [ITH/15/10.COM/12](#)
13. **Nombre de dossiers soumis pour le cycle 2016 et nombre de dossiers pouvant être traités pour les cycles 2017 et 2018**  
*Par ce document, le Comité doit déterminer le nombre de dossiers qui peuvent être examinés en 2017 et 2018. Le document informe également le Comité du nombre de dossiers soumis pour le cycle 2016.*  
 Document de travail [ITH/15/10.COM/13](#)

12 h 30 – 14 h 30

Déjeuner

14 h 30 – 17 h 30

- 14.a **Projet d'amendements aux Directives opérationnelles concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable**

*Les Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention sont révisées périodiquement. Pendant les discussions sur ce point, le Comité devra examiner le projet d'un nouveau chapitre dans les Directives opérationnelles au sujet de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable, à la lumière des débats que le Comité a eu l'année dernière, mais aussi en tenant compte des développements récents dans les négociations intergouvernementales au sujet du programme de développement de 2030 et des 17 objectifs de développement durable récemment adoptés par l'ONU.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/14.a](#)

- 14.b **Projet d'amendements aux Directives opérationnelles concernant l'option de renvoi**

*L'année dernière le Comité a proposé d'étendre l'option de renvoi (actuellement appliquée uniquement pour la Liste représentative) aux candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente et d'abolir l'interdiction de la resoumission d'une candidature dans un délai de quatre ans en cas de décision négative. Ce document présente des amendements aux Directives opérationnelles pour refléter ces changements, qui doivent être adoptés in fine par l'Assemblée générale en juin 2016.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/14.b](#)

- 14.c **Projet d'amendements aux Directives opérationnelles concernant le calendrier d'accréditation des organisations non gouvernementales**

Document de travail [ITH/15/10.COM/14.c](#)

## **Vendredi, 4 décembre 2015**

9 h 00 – 9 h 30

Réunion du Bureau

9 h 30 – 12 h 30

- 15.a **Réunion d'experts sur un modèle de code d'éthique**

*Suite à l'appel du Comité à lancer une réflexion sur la question du patrimoine culturel immatériel et l'éthique, le Secrétariat a organisé une réunion d'experts à Valence, en Espagne, du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2015, pour discuter du contenu et des modalités d'élaboration d'un éventuel modèle de code d'éthique. Le document présente les résultats de cette réunion.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/15.a](#)

- 15.b **Principes directeurs pour le traitement de la correspondance concernant les rapports périodiques**

Document de travail [ITH/15/10.COM/15.b](#)

15.c. **Suites données aux audits et évaluations**

*Le service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO a complété en 2013 l'évaluation de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui a ensuite été complétée par l'audit de ses méthodes de travail. Ce document présente l'état de la mise en œuvre de toutes les recommandations de l'évaluation, le suivi des quatre recommandations du rapport d'audit et un projet de décision du Comité.*

Document de travail [ITH/15/10.COM/15.c](http://ITH/15/10.COM/15.c)

12 h 30 – 17 h 30

Déjeuner

14 h 30 – 17 h 30

17. **Date et lieu de la onzième session du Comité**

Document de travail [ITH/15/10.COM/17](http://ITH/15/10.COM/17)

18. **Élection des membres du Bureau de la onzième session du Comité**

Document de travail [ITH/15/10.COM/18](http://ITH/15/10.COM/18)

19. **Questions diverses**

20. **Adoption de la liste des décisions**

21. **Clôture**

## 6. Résumés des dossiers proposés en 2015, y compris les résultats de l'évaluation

### Documents relatifs aux dossiers de candidatures

Vous pouvez consulter les **dossiers de candidatures** (formulaires, documents annexés, photos et vidéos) tels que soumis par les États sur notre site aux liens suivants :

- **Liste de sauvegarde urgente** : huit candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ont été proposées en 2015. Trois parmi elles sont recommandées pour inscription. Voir toutes les candidatures présentées pour cette liste : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=780>
- **Assistance internationale** : deux demandes ont été soumises cette année. Une demande a été recommandée pour approbation. Voir les deux demandes sur <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=801>
- **Liste représentative** : sur les trente-cinq candidatures pour la Liste représentative, dix-neuf ont été recommandées pour inscription. Quinze candidatures ont été recommandées pour renvoi à l'État soumissionnaire pour informations additionnelles. Une candidature n'a pas été recommandée pour inscription. Voir toutes les candidatures présentées pour cette liste <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=779>

Pour toute demande d'utilisation des photos et des vidéos, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [m.tukaj@unesco.org](mailto:m.tukaj@unesco.org)

### Dossiers proposés pour 2015 par État soumissionnaire et recommandations

État(s) soumissionnaire(s)	Type de dossier	Titre	Recommandation de l'Organe d'évaluation	Projet de décision
Afghanistan	Liste représentative	L'Atan	renvoi	10.COM 10.b.1
Algérie	Liste représentative	Le sbuâ, pèlerinage annuel à la zawiya Sidi El Hadj Belkacem, Gourara	inscrire	10.COM 10.b.2
Andorre, Espagne, France	Liste représentative	Les fêtes du feu du solstice d'été dans les Pyrénées	inscrire	10.COM 10.b.3
Arabie saoudite	Liste représentative	L'Alardah Alnajdiyah, danse, tambours et poésie en Arabie saoudite	renvoi	10.COM 10.b.26
Argentine	Liste représentative	Le filete porteño à Buenos Aires, technique picturale traditionnelle	inscrire	10.COM 10.b.4
Arménie	Liste représentative	Le kochari, danse collective traditionnelle	renvoi	10.COM 10.b.5
Autriche	Liste représentative	L'équitation classique et la Haute École de l'École d'équitation espagnole de Vienne	inscrire	10.COM 10.b.6
Azerbaïdjan	Liste représentative	L'artisanat du cuivre de Lahidj	inscrire	10.COM 10.b.7
Bangladesh	Liste représentative	Le jatra, art traditionnel du spectacle	renvoi	10.COM 10.b.8
Bosnie-Herzégovine	Liste représentative	La sculpture sur bois à Konjic	renvoi	10.COM 10.b.9
Botswana <b>rétirée</b>	Liste de sauvegarde urgente	Le dikopelo, musique traditionnelle des Bakgatla ba Kgafela dans le district de Kgatleng	ne pas inscrire	10.COM 10.a.1

État(s) soumissionnaire(s)	Type de dossier	Titre	Recommandation de l'Organe d'évaluation	Projet de décision
Bulgarie	Liste représentative	Le surova, festival populaire dans la région de Pernik	renvoi	10.COM 10.b.10
Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie et Roumanie	Liste représentative	Les pratiques culturelles associées au 1er mars	renvoi	10.COM 10.b.11
Cambodge, Philippines, République de Corée et Viet Nam	Liste représentative	Les rituels et jeux de tir à la corde	renvoi	10.COM 10.b.12
Colombie	Liste de sauvegarde urgente	La musique traditionnelle vallenato de la région du Magdalena Grande	ne pas inscrire	10.COM 10.a.2
Colombie, Équateur	Liste représentative	Les musiques de marimba, les chants et les danses traditionnels de la région du Pacifique Sud colombien et de la province d'Esmeraldas d'Équateur	inscrire	10.COM 10.b.13
Égypte	Liste de sauvegarde urgente	Le théâtre traditionnel de marionnettes à gaine	ne pas inscrire	10.COM 10.a.3
Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Oman, Qatar	Liste représentative	Le café arabe, un symbole de générosité	inscrire	10.COM 10.b.32
Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Oman, Qatar	Liste représentative	Le Majlis, un espace culturel et social	inscrire	10.COM 10.b.33
Émirats arabes unis, Oman	Liste représentative	Al-Razfa, un art traditionnel du spectacle	inscrire	10.COM 10.b.31
Éthiopie	Liste représentative	Le Fichée-Chambalaalla, festival du Nouvel An des Sidamas	renvoi	10.COM 10.b.16
Grèce	Liste représentative	Le savoir-faire artisanal tiniote du marbre	inscrire	10.COM 10.b.17
Indonésie	Liste représentative	Trois genres de danses traditionnelles à Bali	inscrire	10.COM 10.b.18
Iran (République islamique d') <b>rétirée</b>	Liste de sauvegarde urgente	Les connaissances et les savoir-faire traditionnels liés à la construction des badgirs (attrape-vent)	ne pas inscrire	10.COM 10.a.4
Italie	Liste représentative	La fête du pardon célestinien	renvoi	10.COM 10.b.19
Kazakhstan, Kirghizistan	Liste représentative	L'aitysh/aitys, art de l'improvisation	inscrire	10.COM 10.b.20
Kenya	Demande d'assistance de plus de 25.000 dollars des États-Unis	La sauvegarde de Enkipaata, Eunoto et Olng'esherr, trois rites de passage masculins de la communauté masai	déléguer au Bureau de prendre la décision finale	10.COM 10.c.2



État(s) soumissionnaire(s)	Type de dossier	Titre	Recommandation de l'Organe d'évaluation	Projet de décision
Kirghizistan	Liste représentative	Le kok-boru, jeu équestre traditionnel	renvoi	10.COM 10.b.21
L'ex-République yougoslave de Macédoine	Liste de sauvegarde urgente	Le glasoechko, chant d'hommes à deux voix dans le bas Polog	inscrire	10.COM 10.a.7
Malawi	Demande d'assistance de plus de 25.000 dollars des États-Unis	La sauvegarde des proverbes et contes populaires des Nkhonde, Tumbuka et Chewa	approuver	10.COM 10.c.1
Mongolie	Liste de sauvegarde urgente	Le rituel pour amadouer les chameilles	ne pas inscrire	10.COM 10.a.5
Namibie	Liste représentative	L'Oshituthi shomagongo, festival des fruits du marula	inscrire	10.COM 10.b.22
Nigéria	Liste représentative	Le festival de mascarade eyo	renvoi	10.COM 10.b.23
Ouganda	Liste de sauvegarde urgente	La tradition orale Koogere des Basongora, Banyabidi et Batooro	inscrire	10.COM 10.a.8
Ouzbékistan	Liste représentative	Le funambulisme	renvoi	10.COM 10.b.34
Pérou	Liste représentative	La danse du Wititi de la vallée du Colca	inscrire	10.COM 10.b.24
Portugal	Liste de sauvegarde urgente	La fabrication des sonnailles	inscrire	10.COM 10.a.6
République dominicaine	Liste représentative	Le Son	renvoi	10.COM 10.b.15
République populaire démocratique de Corée	Liste représentative	La tradition de la préparation du kimchi dans la République populaire démocratique de Corée	inscrire	10.COM 10.b.14
Roumanie	Liste représentative	Les danses des garçons en Roumanie	inscrire	10.COM 10.b.25
Slovaquie	Liste représentative	La culture de la cornemuse	inscrire	10.COM 10.b.27
Slovénie <b>rétirée</b>	Liste représentative	La fabrication traditionnelle de la Kranjska klobasa	ne pas inscrire	10.COM 10.b.28
Tadjikistan	Liste représentative	L'art de la broderie chakan à Kulob	renvoi	10.COM 10.b.29
Turkménistan	Liste représentative	Le chant épique Görogly	inscrire	10.COM 10.b.30
Venezuela (République bolivarienne du)	Liste représentative	Les connaissances et technologies traditionnelles liées à la culture et à la transformation de la curagua	inscrire	10.COM 10.b.35

## Résumés des candidatures et contacts

<b>Afghanistan</b>	Liste représentative L'Attan	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> S.Exc. M. Khadija AMIRI Chargé d'affaires p.i. Permanent Delegation of Afghanistan to UNESCO UNESCO House - 01 45 68 27 72 dl.afghanistan@unesco-delegations.org
L'Attan est une danse collective pratiquée par les communautés pachtounes à l'occasion de fêtes. Les danseurs forment un cercle autour d'un tambourinaire et un animateur commande le rythme des danseurs. Tandis que d'autres instruments se joignent à la musique, les mouvements des danseurs deviennent plus précis. La performance se termine dans une atmosphère de jubilation. L'Attan est une forme d'expression qui aide les communautés divisées en tribus à présenter une partie de leur identité culturelle et sociale et crée une mémoire collective de la communauté par une récréation constante.			
<b>Algérie</b>	Liste représentative Le sbuâ, pèlerinage annuel à la zawiya Sidi El Hadj Belkacem au Gourara	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Slimane HACHI Directeur général Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH) Ministère de la culture 3, rue Franklin D. Roosevelt ALGER 16500 Algérie +213 21 61 25 96; +213 661 57 62 82 slimhachi@yahoo.fr; contact@cnrpah.org
Le sbuâ est le pèlerinage annuel des communautés zénètes dans le Sahara pour visiter les mausolées des saints et commémorer la naissance du prophète Mahomet. Les pèlerins arrivent le septième jour au mausolée de Sidi El Hadj Belkacem, se regroupant autour d'un détenteur qui porte l'étendard du saint. Compte tenu de l'ensemble des croyances et des rites à l'œuvre dans le pèlerinage, le sbuâ est considéré par les communautés comme étant une expression de leur histoire et des liens qui les unissent.			
<b>Andorre; Espagne; France</b>	Liste représentative Les fêtes du feu du solstice d'été dans les Pyrénées	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Olivier CODINA Directeur du patrimoine culturel Ministère de la culture Prat de la Creu, 62-64 AD500 ANDORRE LA VIEILLE Andorre 376 875700 olivier_codina@govern.ad
Les fêtes du feu du solstice d'été ont lieu dans les Pyrénées chaque année la même nuit, quand le soleil est à son zénith. À la nuit tombée, les habitants portent des flambeaux du sommet des montagnes pour embraser des bûchers de construction traditionnelle. Pour les jeunes, la descente de la montagne est un moment très spécial signifiant le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Les fêtes sont aussi considérées comme un moment qui offre un temps pour la régénération des liens sociaux et le renforcement des sentiments d'appartenance, d'identité et de continuité, avec des célébrations qui comprennent des danses folkloriques et des repas communaux.			
<b>Arabie saoudite</b>	Liste représentative Alardah Alnajdiyah, danse, tambours et poésie d'Arabie saoudite	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Khalid ALOMAR Director Intangible Heritage Administration Deputy Ministry for Cultural Affairs Ministry of Culture and Information P.O. Box 11161 Riyadh 570 Arabie saoudite +966 5 0521 65 09 kaomar@moci.gov.sa
L'Alardah est un spectacle traditionnel qui associe danses, percussions et poésie chantée et qui est considéré comme fondamental par les communautés qui le pratiquent. Un interprète chante des vers ensuite repris par d'autres interprètes qui portent des épées et qui se déplacent au rythme des tambours. Présenté lors d'événements familiaux, locaux et nationaux, il est exécuté par les hommes tandis que les femmes conçoivent les costumes. Ni l'âge ni la classe n'empêchent de participer, aidant ainsi à la cohésion sociale. Des individus, des écoles, des troupes, le voisinage et les provinces transmettent l'Alardah.			
<b>Argentine</b>	Liste représentative Le filete porteño à Buenos Aires, technique picturale traditionnelle	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Hernán LOMBARDI Minister of Culture of the City of Buenos Aires Avenida de Mayo 575, 2 Piso, Oficina 201 Buenos Aires Argentine +54 11 43239774 hlombardi@buenosaires.gob.ar; hernan.lombardi@gmail.com;
Le filete porteño de Buenos Aires est une technique de peinture traditionnelle qui combine des couleurs brillantes et des styles de lettrage spécifiques que l'on peut voir sur des bus, des camions, des enseignes de magasins et, de plus en plus, des maisons. Utilisant des éléments sociaux et religieux représentant souvent des icônes populaires de saints, des politiciens admirés, des idoles de la musique et des sports, cette pratique forme un élément du patrimoine de la ville. Des dictons et proverbes sont			

parfois également intégrés. Les artisans du filete transmettent cette technique à tous ceux qui veulent l'apprendre, aucune éducation formelle n'étant nécessaire.			subsecpatrimoniocultural@buenosaires.gob.ar
<b>Arménie</b>	Liste représentative Le kochari, danse collective traditionnelle	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Naira KILICHYAN Chief specialist of the Department of Cultural Heritage and Folk Crafts Ministry of Culture of the Republic of Armenia 3 Government Building Yerevan Arménie 37410 52 39 03 nkilichyan@gmail.com; ermargaryan@gmail.com
Le kochari est une danse collective traditionnelle pratiquée partout en Arménie pendant les jours fériés, les pèlerinages, les fêtes nationales, les mariages et les cérémonies familiales. La mélodie est jouée sur des instruments traditionnels à vent et des percussions, les danseurs se tenant par les mains et se déplaçant à l'unisson suivant une ligne. Chaque région possède sa propre variation de kochari. C'est l'une des quelques danses folkloriques traditionnelles particulièrement populaires chez les jeunes, qui le perçoivent comme une expression d'unité et de solidarité nationale. Le kochari est principalement transmis au sein des familles.			
<b>Autriche</b>	Liste représentative L'équitation classique et la Haute École de l'École d'équitation espagnole de Vienne	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Maria WALCHER Programme Specialist for Intangible Cultural Heritage Austrian Commission for Unesco Universitätsstraße 5 4th Floor 1010 Vienna Autriche +43 1 526 130 114 walcher@unesco.at
L'équitation classique à l'École d'équitation espagnole de Vienne est l'art traditionnel et la pratique de la reproduction, de l'élevage, du dressage et de la monte des chevaux lipizzans. Ses pratiques sociales variées et ses cérémonies et rituels sont basés sur la relation ancienne entre les éleveurs, les palefreniers, les artisans, les cavaliers et les chevaux. Les connaissances en matière d'élevage de chevaux et d'utilisation des équipements sont transmises aux élèves par les palefreniers et les cavaliers expérimentés. La tradition procure aux communautés de l'École un sentiment d'identité et assure la sauvegarde des techniques d'élevage des chevaux.			
<b>Azerbaïdjan</b>	Liste représentative L'artisanat du cuivre de Lahidj	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Vasif EYVAZZADE Head of Department of International Relations and Cultural Programs Ministry of Culture and Tourism 40, U. Hajibeyov str. Government House Baku AZ 1000 Azerbaïdjan +994 12 493 65 38; +994 12 493 02 33 vasifeyvazzade@gmail.com; am_sabina@mail.az
L'artisanat du cuivre de Lahidj est la pratique traditionnelle de fabrication et d'utilisation des produits en cuivre concentrée dans la communauté Lahidj, dans le Caucase. Le maître chargé de la fonte prépare le cuivre avant que le forgeron-marteleur le batte en plaques fines. Un artisan grave les plaques dont les motifs, qui portent sur l'environnement, témoignent des connaissances et valeurs traditionnelles. Les Azerbaïdjanais achètent les objets en cuivre pour les utiliser au quotidien. Cette pratique est transmise de père en fils et est perçue comme une marque claire de l'identité Lahidj.			
<b>Bangladesh</b>	Liste représentative Le jatra, arts traditionnels du spectacle	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Lucky LIAQUAT ALI Director General Bangladesh Shilpakala Academy Segunbagicha, Ramna Dhaka-1000 Bangladesh +88-02 9550725 01711 537 618 l.ali.lucky@gmail.com; msali56@yahoo.com
Le jatra est une forme traditionnelle de théâtre populaire joué en plein air dans les campagnes du Bangladesh pendant les mois d'hiver. Les pièces associent héros mythologiques, intrigues tirées d'épopées religieuses avec des chants et des danses folkloriques et sont présentées à l'occasion de festivals sociaux et religieux. Le jatra attire un public nombreux, toutes castes et croyances confondues, et constitue un élément important de l'identité culturelle rurale. Des messages sociopolitiques sont aussi transmis dans les pièces pour inciter les populations à améliorer leur bien-être social. La transmission commence à domicile, bien que des maîtres praticiens organisent des cours.			
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	Liste représentative La sculpture sur bois à Konjic	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Mirela MILIČEVIĆ ŠEČIĆ Coordinator for Intangible Cultural Heritage in the Federation of Bosnia and Herzegovina Federal Ministry of Culture and Sport Obala Maka Dizdara 2 71000 Sarajevo Bosnie-Herzégovine
La sculpture sur bois est un artisanat d'art avec une longue tradition à Konjic. Les ateliers produisent du mobilier de famille et des objets de décoration pour la maison ainsi que d'autres produits en utilisant des techniques reconnues pour leurs motifs sculptés à la main. Les motifs sont dessinés sur un morceau de bois qui est ensuite sculpté avec un ciseau et un marteau. Les motifs, géométriques ou floraux, sont connus sous le nom			

de style bosnien de Konjic. Partie importante de l'identité culturelle de la Bosnie-Herzégovine, la transmission des connaissances et savoir-faire a lieu formellement en atelier ou de manière informelle au sein des familles.			387 33 254 187 mirela.secic@fmks.gov.ba
<b>Botswana</b> <b>rétirée</b>	Liste de sauvegarde urgente Le dikopelo, musique traditionnelle des Bakgatla ba Kgafela dans le district de Kgatleng	Projet de décision : <b>ne pas inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i>  M. Kago RAMOKATE Deputy Permanent Secretary Policy Development and Research Ministry of Youth, Sport and Culture Private Bag 00291 Gaborone Botswana +267 390922; +267 3933387 kramokate@gov.bw; nkubanji@gov.bw
Le dikopelo est une musique traditionnelle qui mêle chants choraux et chorégraphie. Elle ouvre une fenêtre sur la vie communautaire des Bakgatla ba Kgafela. Les chants louent la culture locale, racontent des récits et légendes et abordent des problèmes comme le SIDA, la pauvreté ou la corruption. Les familles et voisins se défient lors de festivals. Les plus expérimentés instruisent les praticiens plus jeunes. Profondément ancrée dans le milieu agricole, cette pratique contribue à la cohésion sociale des communautés rurales mais la migration, la modernisation, la propriété intellectuelle et l'instrumentation contemporaine sont une menace pour sa transmission.			
<b>Bulgarie</b>	Liste représentative Le surova, festival populaire dans la région de Pernik	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i>  Mme Iglia MISHKOVA Curator Institute of Ethnology and Folklore Studies with Ethnographic Museum 6a, Moskovska str. Sofia 1000 Bulgarie 00359 2 8052623 iglika.mishkova@gmail.com
Le surova est un festival populaire qui a lieu dans les villages de la région de Pernik les 13 et 14 janvier pour fêter le Nouvel An. La nuit, un groupe de mascarade, le survakari, joue dans le centre du village en endossant le rôle de personnages – jeunes mariés, prêtre, ours – qui se rendent dans les maisons le jour suivant pour marier les jeunes couples et présager une bonne santé aux habitants. Un repas est offert et des dons sont collectés pour les plus défavorisés. Toutes les générations participent au festival, particulièrement les jeunes, ce qui renforce leur estime d'eux-mêmes.			
<b>Bulgarie; ex-République yougoslave de Macédoine; République de Moldova; Roumanie</b>	Liste représentative Les pratiques culturelles associées au 1er Mars	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i>  Mme Nadia TUNSU Director, Department of International Relations and European Affairs Ministry of Culture, 22 Unirii Avenue, 3rd District, 030833, Bucharest Roumanie +40-21-224-37-67 nadia.tunsu@cultura.ro
Les pratiques culturelles associées au 1er mars célèbrent le début du printemps. Chaque année, les femmes en Bulgarie, en ex-République yougoslave de Macédoine, en République de Moldavie et en Roumanie torsadent des fils de laine rouge et blanc pour fabriquer une amulette appelée "martenitsa", "martinka" ou "mărtișor". Elle est offerte aux professeurs, collègues ou êtres chers pour être portée ou attachée à des objets en guise de protection. Cette tradition exprime la solidarité et fait partie de l'identité locale et nationale. Dans les zones rurales, les jeunes filles apprennent à fabriquer l'amulette auprès des femmes plus âgées.			
<b>Cambodge; Philippines; République de Corée; Viet Nam</b>	Liste représentative Les rituels et jeux de tir à la corde	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i>  Mme Eunseon JEONG Programme Specialist International Cooperation Division Cultural Heritage Administration Government Complex 189, Cheongsa-ro, Seo-gu Daejeon République de Corée +82 42 481 47 49 +82-10-717-45242 ejeong@korea.kr
Les rituels et jeux de tir à la corde dans les cultures rizicoles d'Asie de l'Est et du Sud-Est sont pratiqués au sein des communautés pour assurer récoltes abondantes et prospérité. Ils marquent le début du cycle agricole et commencent souvent par des rites commémoratifs en hommage aux divinités locales. Ils sont souvent organisés devant la maison communale ou le sanctuaire du village. Deux équipes à chaque extrémité d'une corde tentent de tirer celle-ci de leur côté. Cette pratique non compétitive renforce la solidarité et l'identité communautaires. Les aînés dirigent les jeunes gens et les rituels.			

<b>Colombie</b>	Liste de sauvegarde urgente La musique traditionnelle vallenato de la région du Magdalena Grande	Projet de décision : <b>ne pas inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Alberto ESCOVAR WILSON-WHITE Director of Heritage Ministry of Culture Carrera 8 N 8-55 Bogota DC Colombie +57-1 3424100; cel +57-316 7449196 aescovar@mincultura.gov.co
La musique traditionnelle vallenato est née de la fusion entre les expressions culturelles de Colombie du Nord, les chansons d'éleveurs de vaches de la Magdalena Grande, les chants d'esclaves africains, la poésie espagnole, les danses traditionnelles des peuples autochtones de la Sierra Nevada de Santa Marta et les instruments de musique européens. Interprétée lors de festivals, de parrandas qui réunissent amis et famille dans la rue et dans les milieux académiques, elle est considérée comme vitale pour l'identité régionale. Toutefois, les conflits armés en Colombie, un nouveau courant de musique vallenato et le déclin des espaces pour les parrandas constituent des menaces.			
<b>Colombie; Équateur</b>	Liste représentative Les musiques de marimba, les chants et les danses traditionnels de la région du Pacifique Sud colombien et de la province d'Esmeraldas d'Équateur	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Lucía CHIRIBOGA Executive Director National Institute of Cultural Heritage Av. Colón Oe1-93 y 10 de Agosto La Circaslana Quito Équateur +593 2 2227-927 lucia.chiriboga@inpc.gob.ec; secretariainpc@inpc.gob.ec
Les musiques de marimba, les chants et les danses traditionnels sont des expressions musicales intégrantes du tissu de la communauté des afro-descendants dans la région du Pacifique Sud colombien et de la province d'Esmeraldas en Équateur. La musique est créée par un xylophone, des tambours et des maracas. Les histoires et poèmes chantés accompagnés de danses ont lieu lors d'événements rituels, religieux et festifs pour célébrer la vie, une forme de culte des saints ou un adieu au défunt. La communauté est détentrice et praticienne de ces expressions qui renforcent l'appartenance au groupe et son identité.			
<b>Égypte</b>	Liste de sauvegarde urgente Les marionnettes à gaine traditionnelles	Projet de décision : <b>ne pas inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Nabil BAHGAT Associate Professor of Theatre Sciences Faculty of Arts Helwan University Al Sikka Al Hadid Al Gharbeya, Qism Helwan Cairo - 002-01227295420 nabilbahgt@yahoo.com
Al-Aragoz est une forme ancestrale de théâtre égyptien qui utilise les marionnettes à gaine. Ses représentations sont populaires et attirent des spectateurs d'horizons divers. Les spectacles explorent divers thèmes de la vie courante, en particulier la lutte contre la corruption. Les praticiens sont doués pour manipuler les marionnettes. Ils sont aussi improvisateurs et musiciens, et transmettent leurs connaissances et compétences à des apprentis. Élément essentiel de l'identité égyptienne, sa pratique diminue alors que le nombre de détenteurs encore en vie a décliné très fortement et que les lieux de spectacle disparaissent. De nombreuses histoires ont disparu du répertoire.			
<b>Émirats arabes unis; Arabie saoudite; Oman; Qatar</b>	Liste représentative Le Majlis, un espace culturel et social	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Dr. Nasser Ali AL HAMIRI Director Intangible Heritage Department Abu Dhabi Tourism and Culture Authority P.O. Box 2380 Abu Dhabi Émirats arabes unis +971 2 657 6145 +971506437654 nasser.alhamiry@tcaabudhabi.ae; falcon@tcaabudhabi.ae; Maha.kilani@tcaabudhabi.ae; ich@tcaabudhabi.ae; omanfolk@mhc.gov.om
Les Majlis, « endroits pour s'asseoir », sont des lieux où les membres de la communauté se réunissent pour discuter des événements et des enjeux locaux, échanger des nouvelles et se divertir. Ils jouent un rôle important dans la transmission du patrimoine oral. Ce sont généralement de grands espaces confortables équipés pour préparer des boissons. Les aînés possédant de vastes connaissances locales sont considérés comme ses véritables détenteurs alors que les juges et les cheikhs arbitrent les conflits. Les femmes disposent de leurs propres Majlis, même si certaines femmes importantes fréquentent d'autres Majlis, à caractère plus intellectuel. Cette pratique est transmise par la présence d'enfants aux côtés des membres de la communauté plus âgés.			

<b>Émirats arabes unis; Arabie saoudite; Oman; Qatar</b>	Liste représentative Le café arabe, un symbole de générosité	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Dr. Nasser Ali AL HAMIRI Director Intangible Heritage Department Abu Dhabi Tourism and Culture Authority P.O. Box 2380 Abu Dhabi Émirats arabes unis +971 2 657 6145 +971506437654 nasser.alhamiry@tcaabudhabi.ae; falcon@tcaabudhabi.ae; Maha.kilani@tcaabudhabi.ae; ich@tcaabudhabi.ae; omanfolk@mhc.gov.om
Servir du café arabe est un aspect important de l'hospitalité dans les sociétés arabes. Traditionnellement, le café est préparé devant les invités par des hommes et des femmes et est aussi servi par les cheikhs et les chefs de tribus. Les grains sont grillés, moulus dans un mortier avec un pilon et ensuite infusés dans une cafetière. L'invité le plus important ou le plus âgé est servi le premier. Cette pratique est transmise au sein des familles et comprend l'éducation des jeunes par les aînés pour choisir les grains au marché.			
<b>Émirats arabes unis; Oman</b>	Liste représentative L'Al-Razfa, un art traditionnel du spectacle	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Dr. Nasser Ali AL HAMIRI Director Intangible Heritage Department Abu Dhabi Tourism and Culture Authority P.O. Box 2380 Abu Dhabi Émirats arabes unis +971 2 657 6145 +971506437654 nasser.alhamiry@tcaabudhabi.ae; falcon@tcaabudhabi.ae; Maha.kilani@tcaabudhabi.ae; ich@tcaabudhabi.ae; omanfolk@mhc.gov.om
Al-Razfa est un art du spectacle populaire aux Émirats arabes unis et Sultanat d'Oman qui était à l'origine pratiqué comme une célébration de la victoire. C'est maintenant une forme de divertissement communautaire lors d'événements festifs qui voient des groupes d'hommes tenir des répliques de fusils en bois en chantant des vers, souvent de poésie traditionnelle nabati, sur de la musique. De jeunes filles participent parfois en agitant leurs cheveux au son des instruments. Les instruments et la musique ont été adaptés pour plaire à un public plus jeune. Les savoir-faire sont transmis de manière informelle au sein des familles.			
<b>Éthiopie</b>	Liste représentative Le Fichée-Chambalaalla, festival du Nouvel an des Sidamas	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Desalegne ABEBAW Director Cultural Heritage Research Directorate Authority for Research and Conservation of Cultural Heritage P.O. Box 13247 Addis Ababa Éthiopie +251-11 1 54 00 41; mobile +251-111-54-00-41 + 251 911 15 61 75 desalegn99@yahoo.com
Le Fichée-Chambalaalla est une fête du Nouvel An célébrée par les Sidamas. Il commémore une femme qui apportait à ses proches un plat qui était partagé avec les voisins. De nos jours, des enfants se rendent chez leurs voisins qui leur servent du "buurisame", un plat concocté avec de fausses bananes. Le festival inclut d'autres manifestations collectives qui se terminent par les conseils des chefs de clans à la communauté sur les vertus qu'il y a à travailler dur, par exemple. Transmis par les familles et la participation au festival, cette pratique encourage la coexistence pacifique et une bonne gouvernance.			
<b>ex-République yougoslave de Macédoine</b>	Liste de sauvegarde urgente Le glasoechko, chant d'hommes à deux voix dans le bas Polog	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Lidija TOPUZOVSKA Secretary General National Commission for UNESCO Assistant Head of the Sector for International Cooperation and Cooperation with UNESCO Ministry of Culture Gjuro Gjakovic 61 1000 Skopje - +389 2 3240 517 l.topuzovska@kultura.gov.mk
Le glasoechko, chant d'hommes à deux voix dans le bas Polog, est une pratique traditionnelle caractéristique de la région. Les chants, qui associent un bourdon et des voix mélodiques souvent accompagnées par une flûte et une cornemuse, sont interprétés spontanément lors de fêtes. Cette pratique est symbolique de l'identité culturelle des détenteurs et est transmise par imitation. L'absence d'enregistrement de chants glasoechko associée à l'émigration et au désintérêt des jeunes semble vouer cette tradition à l'extinction.			
<b>Grèce</b>	Liste représentative Le savoir-faire artisanal tiniote du marbre	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Maria VLAZAKI-ANDREADAKI Director-General of Antiquities and Cultural Heritage Hellenic Ministry of Culture and Sports Mpoumpoulinas 20-22 Athens, 10682 Grèce
L'art de la sculpture sur marbre est une expression de l'identité culturelle de Tinos. Les artisans du marbre possèdent des connaissances empiriques sur la structure et les propriétés des roches marbrières. La transmission suit des pratiques ancestrales : les savoir-faire sont transmis des maîtres aux apprentis, qui sont habituellement des membres de la			



<p>famille. Les motifs traditionnels sont principalement de nature religieuse ou protectrice ; ils figurent souvent des cyprès, des fleurs, des oiseaux et des navires et sont installés sur les bâtiments, les églises et les cimetières. Les gravures réalisées sur divers récipients et impostes en marbre mettent l'accent sur la fertilité et la prospérité.</p>			<p>+30-2131322666 gda@culture.gr</p>
<p><b>Indonésie</b></p>	<p>Liste représentative Trois genres de danse traditionnelle à Bali</p>	<p>Projet de décision : <b>inscrire</b></p>	<p><i>Pour plus d'information :</i> Prof. Kacung MARIJAN Director General for Culture Ministry of Education and Culture Gedung E, Jantai 4 Jl. Jenderal Sudirman, Senayan Jakarta 10270 Indonésie +62 21 572 5035; +62 21 572 5578 div.heritage@gmail.com; Kacung.Marijan@kemdikbud.go.id</p>
<p>Les danses traditionnelles balinaises, dansées par des hommes et des femmes, sont réparties en trois catégories – sacrée, semi-sacrée et destinée au divertissement des communautés en général. Symbolisant des traditions, coutumes et valeurs religieuses particulières, les danses sont constituées de divers mouvements et expressions faciales sur une musique produite par un gamelan. Les danseurs, vêtus de costumes aux couleurs vives et aux motifs floraux et animaux, doivent faire preuve de discipline, d'humilité, de charisme et doivent insuffler une énergie spirituelle à leurs performances. Les danses sont principalement transmises de manière informelle à des groupes d'enfants.</p>			
<p><b>Iran (République islamique d')</b> <b>rétirée</b></p>	<p>Liste de sauvegarde urgente Les connaissances et les savoir-faire traditionnels liés à la construction des badgirs (attrape-vent)</p>	<p>Projet de décision : <b>ne pas inscrire</b></p>	<p><i>Pour plus d'information :</i> M. Abdollah MOAZZENZADE Researcher Iranshahr Encyclopaedia of History of Architecture and Urbanization Institute No. 2175, next to the Southern Gate of Saa'i Park Vali-ye Asr Avenue Tehran Iran (République islamique d') +98 21 88728125-7 abmoazen@yahoo.com</p>
<p>Les badgirs sont des constructions de briques ou de bois en forme de tour édifiées dans les régions désertiques d'Iran qui permettent la circulation de l'air dans les maisons et les réservoirs d'eau. Ils permettent une utilisation efficace de l'énergie éolienne tout en étant indissociables du paysage historique urbain. Les connaissances traditionnelles mises en œuvre pour leur construction sont transmises oralement de génération en génération parmi les concepteurs, architectes et constructeurs. Toutefois, ces connaissances sont menacées d'extinction car de moins en moins de badgirs sont construits en raison de l'essor des climatisations mécanisées et des systèmes modernes de distribution d'eau.</p>			
<p><b>Italie</b></p>	<p>Liste représentative La fête du pardon célestinien</p>	<p>Projet de décision : <b>renvoi</b></p>	<p><i>Pour plus d'information :</i> M. Walter CAPEZZALI President of the Deputazione di Storia Patria negli Abruzzi and Member of the Comitato Promotore Perdonanza Celestiniana Via Galileo Galilei, Nucleo industriale di Bazzano 67050 L'Aquila Italie +39 (0)862 700320 walter.capezzali@fastwebnet.it</p>
<p>Chaque année, pendant la dernière semaine d'août, les pèlerins se rendent dans la ville italienne de L'Aquila pour célébrer le pardon célestinien institué par le pape Célestin V au XIIIe siècle. Le temps fort de la procession a lieu à la basilique de Collemaggio, où le maire déclame le parchemin célestinien. Après que les pèlerins aient reçu un pardon spirituel, les célébrations du jubilé commencent, avec des milliers de participants aux événements culturels, sports et jeux qui symbolisent la solidarité et l'intégration sociale. La transmission des connaissances est assurée au sein des familles, à l'école et en public.</p>			
<p><b>Kazakhstan; Kirghizistan</b></p>	<p>Liste représentative L'aitysh/aitys, art de l'improvisation</p>	<p>Projet de décision : <b>inscrire</b></p>	<p><i>Pour plus d'information :</i> M. Alibek KUZERBAYEV Chief expert Cultural Heritage Department Ministry of Culture and Sports Orynbor 8 Str. Astana 010000 Kazakhstan +7-7172 74040; 7-701 3341108 a.kuzerbayev@mks.gov.kz; kalibek2006@mail.ru</p>
<p>L'aitysh ou aitys est une compétition improvisée de poésie orale parlée ou chantée entre deux personnes au son d'instruments de musique traditionnels comme le dombra kazakh. Le public choisit les sujets et le gagnant est celui qui démontre la plus grande virtuosité musicale et rythmique, son originalité et son esprit. L'aitysh/aitys est une composante culturelle populaire des sociétés et une partie de l'identité des communautés de détenteurs multiethniques du Kirghizistan et du Kazakhstan qui est pratiqué lors de diverses occasions, des fêtes locales aux événements nationaux, souvent pour soulever des questions sociales importantes. La transmission est faite des générations les plus anciennes aux plus jeunes.</p>			

<b>Kenya</b>	Demande d'assistance > \$25.000 La sauvegarde de Enkipaata, Eunoto et Olng'esherr, trois rites de passage masculins de la communauté masai	Projet de décision : <b>déléguer au Bureau pour prendre la décision finale</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. John Moogi OMARE Department of Culture Ministry of Sports, Culture and the Arts P.O.Box 67374-00200 Nairobi Kenya +254 20 2727980; +254 722 684037 +254 722 664 747 ojohnmoogi@gmail.com
Les trois rites de passage masculins Enkipaata, Eunoto et Olng'esherr de la communauté Massaï impliquant la transmission de connaissances autochtones et de savoir-faire vitaux contribuent à son sentiment d'identité et de continuité même si la transmission de ces pratiques s'est considérablement affaiblie. Pour aider à la sauvegarder, le projet comprend l'éducation des jeunes à son importance, l'animation d'ateliers de promotion des inventaires mobilisant la communauté, l'organisation de réunions entre aînés et jeunes sur la mise en œuvre et la préservation des traditions, la conduite d'un exercice de cartographie pour protéger les espaces associés, la recherche et la documentation des pratiques pour une transmission future.			
<b>Kirghizistan</b>	Liste représentative Le kok-boru, jeu équestre traditionnel	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Elnura KORCHUEVA Secretary-General National Commission of the Kyrgyz Republic for UNESCO 54, blv. Erkindik 720040 Bishkek Kirghizistan +996-312 626761; 664772 natcomunesco@gmail.com; sabiras@mail.ru
Le "kok-boru" est un jeu équestre pour deux équipes dont l'objectif est de s'emparer d'un "ulak" (carcasse de chèvre) et de le déposer dans le but adverse. L'équipe qui réussit à inscrire le plus de buts l'emporte. À la fin du match, la viande de l'animal est servie. Le "kok-boru" joue un rôle important pour la cohésion sociale au Kirghizistan, avec des joueurs et supporters de différentes nationalités, croyances religieuses, situations sociales et tranches d'âge. Les principaux détenteurs et praticiens sont les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les personnes qui entretiennent les équipements.			
<b>Malawi</b>	Demande d'assistance > \$25.000 La sauvegarde des proverbes et contes populaires des Nkhonde, Tumbuka et Chewa	Projet de décision : <b>approuver</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Christopher MAGOMELO Assistant Executive Secretary for Culture Malawi National Commission for UNESCO P.O. Box 30278 Lilongwe 3 Malawi +265 (0) 995 675 713 cjmagemelo.mnatcomunesco@mtlonline.mw
Les proverbes et les contes populaires des communautés Nkhonde, Tumbuka et Chewa des districts de Rumphi et de Lilongwe sont des expressions importantes de la culture Malawi. Néanmoins, la transmission des pratiques est de moins en moins fréquente et les transcriptions sont presque inexistantes. Pour documenter ce patrimoine, six chercheurs de l'Association des traditions orales du Malawi (OTAMA) seront formés afin d'aider six assistants de terrain issus de ces communautés à interviewer des personnes ressources pour recueillir environ 30 proverbes et contes populaires. Le matériel sera enregistré en vidéo, transcrit, traduit et publié dans des livres.			
<b>Mongolie</b>	Liste de sauvegarde urgente Le rituel pour amadouer les chamelles	Projet de décision : <b>ne pas inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Nyamaa GALIIMAA Professor Mongolian University of Science and Technology Baga Touruu Street Ulaanbaatar Mongolie +976-11 321184 +976 99731952 ngaliimaa@yahoo.com; bold@must.edu.mn
Les bergers mongols pratiquent un rite chanté et musical pour amadouer et aider les chamelles à accepter leurs nouveau-nés ou leurs chamelons adoptés. On interprète une chanson pour la chamelle, attachée à un chamelon, tout en utilisant des gestes et de la musique – violon ou flûte – pour les calmer et les rapprocher. La plupart des bergères pratiquent ce rituel transmis pendant l'adolescence par les parents ou les aînés. Ce rituel est important pour maintenir les liens communautaires mais est menacé par l'exode rural et l'utilisation accrue des moyens de transport modernes.			
<b>Namibie</b>	Liste représentative Le oshituthi shomagongo, festival des fruits du marula	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Gabriel SINIMBO Permanent Secretary Ministry of Youth, National Service, Sports & Culture P/Bag 13391 Windhoek
Le festival des fruits du marula, appelé Oshituthi shomagongo, est organisé sur deux à trois jours entre fin mars et début avril. Il réunit les huit communautés Aawambo du nord de la Namibie autour de la consommation de "l'omagongo", une boisson élaborée à partir des fruits			

du marula. Pour la préparer, les hommes sculptent des ustensiles ; les femmes fabriquent des paniers et des pots, et ramassent les fruits avec les enfants avant d'en extraire le jus pour fermentation. On chante des chants traditionnels, on récite des poèmes et on discute des choses de la vie. Transmis par l'observation et la participation, l'élément unit générations et communautés.			Namibie +264 61 270 6528 ps.secretary@mynssc.gov.na; gpsinimbo@iway.com
<b>Nigéria</b>	Liste représentative Le festival de mascarade eyo	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Augustus Babajide AJIBOLA Chief UNESCO Division Department of Culture Federal Ministry of Culture, Tourism and National Orientation Federal Secretariat Complex , Phase II, Block E, Room 1022 Abuja Nigéria +234 803 301 8985 ajibloecr@yahoo.com
Le festival de mascarade eyo est un événement communautaire par lequel la divinité Adamu peut accueillir les récents défunts dans le monde des esprits. C'est aussi l'occasion pour les habitants de Lagos de rendre hommage au roi, l'Oba de Lagos. Des danseurs se produisent au son des percussions, portant de grands chapeaux de paille et maniant de grandes cannes de cérémonie ornées de motifs associés aux chefferies eyo. Chacun joue un rôle dans le festival de mascarade eyo, soit comme un participant actif soit comme un spectateur interagissant avec les danseurs, créant un esprit de camaraderie.			
<b>Ouganda</b>	Liste de sauvegarde urgente La tradition orale Koogere des Basongora, Banyabidi et Batooro	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Stephen RWAGWERI Executive Director Engabu Za Tooro (Tooro Youth Platform for Action) P.O. Box 886 Fort Portal Ouganda +256 772469751 engabuzatooro@gmail.com
La tradition orale Koogere est tirée de la femme chef des Busongora, Koogere, qui vécut il y a 1 500 ans. Les récits, chants et poèmes décrivent sa sagesse et sa philosophie, qui se concentrent sur la prospérité et l'abondance en tant que consécration d'un dur labeur. Vitale pour la mémoire collective des communautés Basongora, Banyabindi et Batooro, cette pratique est transmise de manière informelle par des conteurs à de plus jeunes participants mais sa transmission décline fortement. La langue runyakitara est de moins en moins parlée et le nombre de conteurs diminue.			
<b>Ouzbékistan</b>	Liste représentative Le funambulisme	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Gularo ABDULLOYEVA Head of Inventory-Making Department Republican Scientific-Methodological Center for Folk Art 30, Navoi Street 100129 Tashkent Ouzbékistan +99871-244-51-04 meros2010@inbox.uz ; gularoabdullaeva@yahoo.com
L'art ouzbek des funambules, le "dorbozlik", est habituellement pratiqué lors d'occasions festives sur des places ouvertes. Divers exploits souvent improvisés sur des cordes tendues à 20 ou 25 m du sol attirent une foule qui apporte son soutien moral. Cette relation renforce le rôle de cet art dans les traditions de la communauté. Même si les principaux praticiens sont de jeunes garçons et des hommes, davantage de jeunes filles y prennent part. Reconnaissant que leur art fait partie du patrimoine culturel traditionnel local, les troupes de Dorbozs le promeuvent auprès des jeunes.			
<b>Pérou</b>	Liste représentative La danse Wititi de la vallée du Colca	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> S.Exc. Mme Diana ÁLVAREZ-CALDERÓN GALLO Minister of Culture Av. Javier Prado Este 2465 San Borja Lima 41 Pérou 51 1 4769933 dalvarez@cultura.gob.pe
La danse du Wititi de la vallée du Colca est une danse populaire traditionnelle associée au passage à l'âge adulte. Elle est dansée par les jeunes pendant les fêtes religieuses de la saison des pluies. Des couples en costume traditionnel forment des rangées et dansent au son de la musique d'un groupe. La danse coïncide avec le début d'un nouveau cycle de production agricole et symbolise le renouveau de la nature et de la société. Les compétitions entre villages renouvellent cette pratique tout en renforçant les liens sociaux et l'identité culturelle. La transmission a lieu à l'école et lors des réunions familiales.			
<b>Portugal</b>	Liste de sauvegarde urgente La fabrication des sonnailles	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Paulo LIMA Project Coordinator ERTA Praça da República Apartado 335 7800-427 Beja Portugal +351 926 428 424 torpeslima@gmail.com
La sonnaille portugaise est un instrument de percussion idiophone traditionnel qui crée un paysage sonore caractéristique dans les campagnes. Alcáçovas est le principal centre de fabrication des sonnailles traditionnellement utilisées par les bergers pour gérer le bétail. Cette pratique est transmise de père en fils et nécessite une série de procédés avant que les pièces de fer soient polies et accordées. Toutefois, cette tradition tend à disparaître : elle devient non viable en raison des			

nouvelles méthodes de pacage, des techniques industrielles plus abordables et de la diminution du nombre de sonnaillers.			
<b>République dominicaine</b>	Liste représentative Le Son	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Federico HENRIQUEZ GRATEREAUX Vice-Minister Ministry of Culture Av. George Washington Esquina Paseo Presidente Vicini Burgos Santo Domingo République dominicaine 809-221-4141 ext. 253 henriquezcaolo@hotmail.com; asistentevmpc@gmail.com
Le Son est une forme de musique et de danse qui combine des rythmes africains et des éléments musicaux espagnols et qui s'est propagée dans les Caraïbes. Sa pratique s'appuie sur une danse en couple accompagnée d'une musique exécutée par une trompette, un bongo, une basse, une clave, des maracas et le "güiro tres". Des paroles poétiques mettent l'accent sur la beauté féminine et la douceur des ruptures amoureuses. Le Son revendique avec fierté des valeurs de moralité, de décence, d'élégance et de respect. Les connaissances et savoir-faire sont transmis au sein des familles et par le Club Nacional de Soneros.			
<b>République populaire démocratique de Corée</b>	Liste représentative La tradition de la préparation du kimchi dans la République populaire démocratique de Corée	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Jong Min YUN Director of the Foreign Relations Department National Authority for the Protection of Cultural Heritage Taedongmun-dong Central District Pyongyang République populaire démocratique de Corée +85 02-11811 Exit-381-4416 <a href="mailto:napch@star-co.net.kp">napch@star-co.net.kp</a>
Le kimchi est un plat à base de légumes préparé en assaisonnant différents légumes ou plantes sauvages avec des épices, des fruits, de la viande, du poisson ou des fruits de mer fermentés avant qu'ils ne subissent une fermentation lactique. Il est servi comme plat d'accompagnement à chaque repas et lors d'occasions spéciales. Bien que les différentes conditions climatiques locales et les préférences entraînent des variations de recettes, la préparation du kimchi est une coutume dans tout le pays. Les détenteurs et praticiens de l'élément sont principalement des femmes. Toutefois, avec la préparation de grandes quantités pour l'hiver, les membres de la famille, les voisins et d'autres membres de la communauté contribuent au renforcement de la cohésion sociale.			
<b>Roumanie</b>	Liste représentative Les danses des garçons en Roumanie	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Zamfir DEJEU Institute Folklore Archive of the Romanian Academy 9 Republicii Street Cluj-Napoca Roumanie 4 0264-591864 ; 4 0744-672162 dejeuzamfir@yahoo.com
Les danses des garçons sont un type de danse populaire masculine roumaine pratiquée lors d'événements festifs et de performances sur scène. Un chef de danse forme le groupe tandis qu'un autre mène la danse. Les participants peuvent être âgés de 5 à 70 ans et comprennent des danseurs hongrois, roms et roumains, contribuant au dialogue interculturel et à la cohésion sociale. Cette danse aide les jeunes hommes à renforcer leur statut au sein des communautés traditionnelles, particulièrement aux yeux des jeunes filles et de leur famille dans la perspective d'un mariage.			
<b>Slovaquie</b>	Liste représentative La culture de la cornemuse	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Juraj HAMAR Director SLUK - The Slovak State Traditional Dance Company Balkánska 31 853 08 Bratislava Slovaquie +421 917 760 143 juraj.hamar@sluk.sk
La culture de la cornemuse est présente dans toute la Slovaquie, comprenant la fabrication d'instruments, le répertoire musical, le style et l'ornementation, la danse, les expressions verbales particulières et les coutumes populaires. Nombre de ses caractéristiques symbolisent la culture populaire traditionnelle du pays et sont liées à son environnement, comme les matériaux utilisés pour la fabrication d'instruments. Une communauté s'enorgueillit de posséder un joueur de cornemuse lors d'événements locaux, la musique générant un sentiment d'identité pour le public. Les savoir-faire sont transmis au sein des familles et des communautés par une formation formelle et informelle.			
<b>Slovénie</b> <b>rétirée</b>	Liste représentative La fabrication traditionnelle de la Kranjska klobasa	Projet de décision : <b>ne pas inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme Špela SPANŽEL Director-General Ministry of Culture Cultural heritage Directorate Maistrova ulica 10 1000 Ljubljana Slovénie
La fabrication traditionnelle de la Kranjska klobasa est le processus conduisant à la production d'une saucisse légèrement fumée, fourrée de bacon et de porc épicé, généralement durant l'hiver. Cette coutume pratiquée en Slovénie forme une partie importante de la cuisine locale et de l'identité culturelle, impliquant le rassemblement des familles et des			

communautés et la coopération intergénérationnelle. Des producteurs agréés, des bouchers individuels et des entreprises assurent la transmission du savoir et des procédures traditionnelles en utilisant la plus ancienne recette écrite. La pratique s'accompagne d'éléments rituels comme l'organisation d'une fête une fois le travail terminé.			+386 (0)1 369 5953 spela.spanzel@gov.si
<b>Tadjikistan</b>	Liste représentative L'art de la broderie chakan à Kulob	Projet de décision : <b>renvoi</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Sarvar BAKHTI Secretary-General Tajikistan National Commission for UNESCO 33 Sherozi Street 734001 Dushanbe Tadjikistan +992 37 221 6001 ; +992 37 221 1750 unesco@mfa.tj
L'art de la broderie chakan consiste à coudre des motifs exprimant les souhaits des brodeuses sur des tissus destinés à la vie quotidienne. Les ornements décorent également les chemisiers pour femmes et les couvre-lits. Les artisanes chakan se réunissent presque chaque jour pour broder en discutant, en racontant des histoires et en entonnant des airs folkloriques. La transmission des savoir-faire a lieu entre femmes au sein des familles, des aînées aux plus jeunes membres. Les artisanes et les habitants de la région portent les vêtements brodés avec fierté lors d'occasions spéciales. Cette pratique est considérée par les Tadjiks comme un marqueur de l'identité nationale.			
<b>Turkménistan</b>	Liste représentative Le chant épique Görogly	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> M. Annagurban ASHYROV Director National Institute of Manuscripts Turkmenistan Academy of Sciences 13a, Pushkin street Ashgabat, 744000 Turkménistan +99 312 94 01 77 kpoladov@yahoo.com
Le chant épique Görogly est une tradition de spectacle oral narrant les exploits du héros légendaire national Görogly et ses quarante cavaliers. Les praticiens sont des interprètes turkmènes spécialisés dans ce chant épique qui comprend narration, chant, poésie, improvisation vocale et musique. Il donne aux communautés détentrices un sentiment fort d'identité, reflète les aspirations des Turkmènes au bonheur, et promeut des valeurs telles que le courage, l'honnêteté, l'amitié, et l'équité. Les maîtres associent l'enseignement informel et la transmission des savoir-faire pendant les représentations publiques.			
<b>Venezuela (République bolivarienne du)</b>	Liste représentative Les connaissances et technologies traditionnelles liées à la culture et à la transformation de la curagua	Projet de décision : <b>inscrire</b>	<i>Pour plus d'information :</i> Mme María Ismenia TOLEDO UNESCO Liaison Office Coordinator Centro de la Diversidad Cultural Qta. Micomicona Av. Zuloaga con calle América Los Rosales Caracas Venezuela (République bolivarienne du) +58 212 6939845 +58 212 693 98 45 +58 414 116 09 67 mitoledot@gmail.com; oteu@diversidadcultural.gob.ve
Les connaissances et technologies traditionnelles liées à la culture et à la transformation de la curagua jouent un rôle important dans le façonnage de l'identité des communautés vivant dans la municipalité d'Aguasay. Grâce à leur force, les hommes extraient et préparent les fibres de curagua qui sont utilisées par les femmes pour tisser des produits artisanaux comme le hamac, emblème traditionnel de la région. Promouvant la coopération et l'entraide pour dépasser les barrières ethniques, socioculturelles et de genre – les femmes générant des revenus importants –, la transmission est principalement effectuée au sein des familles par la tradition orale.			

## 7. Description du processus d'inscription

### Éligibilité

Seuls les États parties à la Convention peuvent soumettre les candidatures, propositions de meilleures pratiques de sauvegarde ou demandes d'assistance internationale. Les États sont encouragés à proposer des candidatures multinationales.

### Mécanismes

1. La Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente
2. La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
3. Le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde
4. L'assistance internationale

### Examen et évaluation

<b>Première étape</b>	Les dossiers de candidature doivent être reçus par le Secrétariat au plus tard le 31 mars pour être examinés par le Comité 18 mois plus tard.
<b>Deuxième étape</b>	Le Secrétariat vérifie les dossiers, demande les informations manquantes à l'État soumissionnaire ; les candidatures révisées doivent être complétées et retournées avant le 30 septembre.
<b>Troisième étape</b>	L'Organe d'évaluation entreprend l'évaluation des dossiers en séance privée et formule ses recommandations finales. Ses rapports sont transmis au Comité ainsi qu'à l'ensemble des États parties quatre semaines avant la session annuelle du Comité.
<b>Quatrième étape</b>	A sa session annuelle en novembre, le Comité intergouvernemental examine les candidatures et les rapports et prend les décisions.

\* \* \*

 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	 Patrimoine culturel immatériel	Section du patrimoine culturel immatériel Secteur de la culture UNESCO 7 place Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France Tél. : +33 1 45 68 43 95 Fax : +33 1 45 68 57 52 E-mail : <a href="mailto:ich_com@unesco.org">ich_com@unesco.org</a> <a href="http://www.unesco.org/culture/ich">www.unesco.org/culture/ich</a>
---	---	---